



PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU P.E.T.R DU PAYS D'EPINAL, CŒUR DES VOSGES

Séance du jeudi 27 février, à 18h00,

Le Comité syndical du *Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Epinal, Cœur des Vosges*, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la collectivité – Maison de l'Habitat et du Territoire, 1, avenue Dutac (88000) sous la présidence de Monsieur Yannick VILLEMIN, Président du PETR.

L'ordre du jour joint à la convocation est le suivant :

Approbation du compte-rendu du 12 décembre 2024

- Administration générale

1. Rapport des délégations exercées par le Président ;
2. Avis sur les demandes d'adhésion au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale
3. Adhésion à une centrale d'achat spécialisée dans le domaine du numérique et des télécoms dénommée CANUT ;

- Finances

4. Vote des participations financières des collectivités membres et des communes individuelles au titre de la politique PAH pour l'exercice 2025 ;
5. Débat d'orientations budgétaires 2025 ;
6. Validation de la stratégie d'inclusion numérique « France numérique ensemble » ;

- Ressources Humaines

7. Mise à jour du tableau des effectifs ;

8. Points d'information

9. Questions diverses.

SONT PRESENTS

AIGLE Alain, ARNOULD Nicole, BEGEL Jean-Pierre, BERTOCCHI Franck, CHAMPAGNE Patricia, CHOLEY Bertrand, CREUSILLET Jacques, D'ALGUERRE Sylvie, DESVERNES Yves, DIDIERJEAN Emilie, FOURNIER Michel, FRANCOIS Gilbert, GAILLOT Thierry, GEORGE Dominique, GRANVALLET François, GRASSER Jacques, GUELLAFF Kevin, HETT Paul,

JACQUOT Michel, LAPORTE Irène, LEMARQUIS Christine, LEMESLE Christophe, LEROY Patrick, MARCOT Véronique, MARTINET Jean-Luc, MICHEL Lucette, MUNIERE Jean-Luc, PETIT Jean-Paul, PIERILLAS Patrick, ROBIN Patrice, ROUSSEL Alain, SALVADOR Victorio, TANNEUR Céline, THIERY Philippe, THOMAS Dominique, VAGNER Patrick, VILLEMEN Yannick

SONT EXCUSES

ADAM Christian, AULEN Christian, BAILLY Pierre, BALAUD Frédéric, BALDUCCI Dominique, BEDON Julie, BEN OMRANE Adel, BERTRAND Hervé, BŒUF Stéphane, BOGARD Gérard, BOURDON Claude, BOXBERGER Jean-Daniel, BROT Alexia, CASSAGNE Philippe, CHANAUX Jean-Paul, CLAUDON Philippe, COLNE Jacques, COMBEAU Jean-Michel, COTTEREAU Marie-Claire, DEL GENINI Elisabeth, DIDELOT Jean-Claude, DREVET Frédéric, DURUPT Thierry, FATET Pascal, FRESSE Isabelle, GARCIN Daniel, GENTY Catherine, GREMILLET Lydie, GREWIS Vanessa, GUILLAUMEY Jean-Marie, GUPPILLOTTE Jean-Pierre, HATIER Maurice, HUMBERT Nicolas, HUMBERT Didier, JACQUEL Catherine, JEANDEL-JEANPIERRE Ghislaine, JOURDAIN Benoît, LABAT Antoine, LASSERONT Elisabeth, LAURENT Annick, LAURENT Carole, LOUIS Claude, MARQUAIRE Dominique, MARTIN Éric, MATHEY Myriam, MENNECIER Henri, MERONI Alain, MONCHIERI Marine, MOUGIN Dominique, MULLER Stéphanie, NARDIN Patrick, NEXON Gilles, PAGEL Nicolas, PARVE Emmanuel, PHILIPPE Jean-Pierre, PIERRE Gabriel, POIRIER Stéphanie, RETOURNARD Philippe, RICHARD Xavier, ROCHE Monique, SAVOY Violette, SIMONIN Stéphanie, SMAINE Margot, SOLTYS Philippe, SOURDOT Jacques, SYLVESTRE Jean-Claude, SYLVESTRE Pierre, THIEBAUT Christine, THIERY François, THOMAS Philippe, TIHAY Jean-Christophe, TOUSSAINT Michel, VAGNE Daniel, VARIN Gilles

Nombre de délégués en exercice : 56 – Le quorum étant atteint

Monsieur Yannick VILLEMEN
Président du PETR du Pays d'Epinal Cœur
des Vosges

(Signature du Président)

Monsieur Paul HETT est nommé secrétaire
de séance.

(Signature du secrétaire de séance)

Monsieur Yannick VILLEMIN remercie les élus présents en nombre pour ce premier comité syndical de l'année qui amènera à évoquer :

- Le vote du montant des cotisations 2025 avec une projection sur l'année 2026 – dans ce cadre, il convient de saluer le travail qui a été conduit en projetant l'action de la collectivité. Ce travail a été opéré via un dialogue de qualité avec les Présidents des EPCI et des échanges constructifs et larges en réunion de Bureau du PETR sur le sujet.
- Le Débat des orientations budgétaires 2025 qui tient compte des éléments présentés autour de l'évolution du montant des cotisations des EPCI ;
- La présentation du rapport d'activité 2024 de la collectivité.

Monsieur Yannick VILLEMIN remercie les agents du PETR présents venus pour assister au comité syndical.

Avant de démarrer la séance, un point d'information préalable est opéré afin d'indiquer que suite au dernier recrutement opéré de conseiller numérique sur la zone de Charmes et de la 2C2R, les effectifs de la collectivité sont complets pour la 1^{ère} fois du mandat.

Après ce propos introductif, Monsieur Yannick VILLEMIN fait adopter à l'unanimité le compte rendu du comité syndical du 12 décembre 2024.

N°01/2025- ADMINISTRATION GENERALE – Rapport des délégations exercées par le Président

RAPPORT DU PRESIDENT

Monsieur le Président s'exprime comme suit :

Par application de l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, le Comité Syndical a consenti au Président par délibération du 21/09/2020 délégation pour les attributions nécessaires aux décisions fréquentes et urgentes.

Un état, ci-après, recense les actes signés par le Président Yannick VILLEMIN au nom et pour le compte du PETR, dans le cadre de cette délégation.

- 9 décembre 2024 : Dossier de demande de subvention à l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse – Projet logistique au titre du Plan Alimentaire Territorial du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges ;
- 9 décembre 2024 : Dossier de demande de subvention au Conseil Départemental des Vosges - Projet logistique au titre du Plan Alimentaire Territorial du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges ;
- 14 janvier 2025 : Avenant n°1 à la convention de subvention entre le PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges et l'association Bio Grand Est ;
- 14 janvier 2025 : Avenant n°1 à la convention de prestation de services entre le PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges et l'Office du Tourisme de la Communauté d'Agglomération d'Epinal ;
- 23 janvier 2025 : Convention de mise à disposition temporaire de données dans le cadre de la GEMAPI entre le PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges et le Syndicat Mixte Moselle Amont (SMMA).
- 14 février 2025 : Convention de mise à disposition temporaire de données dans le cadre de la GEMAPI entre le PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges et le bureau d'études ARTELIA.
- 14 février 2025 : Convention de mise à disposition temporaire de données dans le cadre de la Trame verte et bleue entre le PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges et la ville d'Epinal.

- 14 février 2025 : Convention de mise à disposition temporaire de données dans le cadre du schéma d'accueil de la première couronne spinalienne entre le PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges et la ville d'Epinal.

DELIBERATION

Après avoir entendu le rapport du Président et en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité,

PRENNENT acte du rapport des décisions prises dans le cadre des délégations du Comité au Président, par application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

N°02/2025 – ADMINISTRATION GENERALE – Avis sur les demandes d'adhésion au syndicat mixte pour l'informatisation communale

RAPPORT DU PRESIDENT

Par délibération, les collectivités ci-dessous ont demandé leur adhésion au SMIC des Vosges :

- Syndicat des Eaux du Haut du Mont – siège : Florémont
- Syndicat des Eaux de Bel-Air – siège : Frain

Il convient de se prononcer sur ces demandes d'adhésion.

DELIBERATION

Après avoir entendu le rapport du Président et en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité,

SE PRONONCE POUR l'adhésion des collectivités précitées.

N°03/2025 – ADMINISTRATION GENERALE – Adhésion à une centrale d'achat spécialisée dans le domaine du numérique, des télécoms dénommée CANUT

Madame Elisabeth LASSERONT intègre le comité syndical à 18h15.

Monsieur Yannick VILLEMEN indique que dans son souci constant d'optimiser son cadre de gestion, la collectivité a sollicité la DSI de la ville d'Epinal afin d'identifier une centrale d'achat permettant d'améliorer sa politique d'achat dans le domaine du numérique : informatique, téléphonie et internet. En effet, l'UGAP propose des tarifs peu adaptés dans certains domaines : cf. bilan sur le sujet des copieurs en 2024.

Dans ce cadre, la CANUT est apparue comme une solution souple et adaptée car c'est un outil pensé par les collectivités afin de s'adapter à leur usage.

Madame Véronique MARCOT souhaite des précisions concernant le fonctionnement de cette centrale d'achat.

Monsieur Yannick VILLEMEN indique que la CANUT :

- Propose des marchés publics qui simplifient les achats de matériels, logiciels et prestations et couvrant l'ensemble des besoins numériques et télécoms de ses adhérents;
- Est un pouvoir adjudicateur passant des accords-cadres destinés à ses membres, qui sont des acheteurs au sens des articles L2113-2 à L2113-5 du code de la commande publique. C'est une centrale d'achat au sens de l'article L2113-2 du code de la commande publique;
- Est une association Loi 1901.

La collectivité ne paie le service qu'en l'utilisant directement en passant un marché.

Dans le cas présent, le PETR va prendre appui pour :

- Sa politique de remplacement de poste informatique ;
- La préfiguration du changement d'opérateur pour le marché informatique-téléphonie pour son réseau France Services (hors convention de mutualisation avec la DSI de la ville d'Epinal) – fin du marché fin septembre 2026.

Monsieur Kévin GUELLAFF indique que la ville d'Epinal et la CAE prennent appui dessus avec un gain notable au plan financier rien que sur le volet téléphonie fixe et mobile.

Monsieur Alain ROUSSEL abonde en ce sens en indiquant que la CCVCSO va délibérer prochainement pour adhérer également en ayant identifié des gains potentiels.

Monsieur Michel JACQUOT précise que la CANUT propose une approche plus avantageuse que l'UGAP qui prend un pourcentage sur les achats opérés.

RAPPORT DU PRESIDENT

La mutualisation des achats constitue un levier important au regard de l'efficacité économique de la commande publique, qui amène de plus en plus à recourir aux centrales d'achats. Une nouvelle centrale d'achat a été créée à destination des collectivités territoriales : La Centrale d'Achat du NUMérique et des Télécoms (CANUT).

La CANUT a la volonté d'adopter une gouvernance représentative des différents adhérents, et des procédures de gestion leur apportant transparence et sécurité. Elle permet aussi une gestion simplifiée de l'achat de fournitures et de services en matière d'informatique et de télécoms

Les objectifs de la CANUT sont principalement de proposer à ses Membres :

- Une gestion simplifiée des achats,
- Des marchés adaptés aux besoins des collectivités territoriales,
- Des frais d'accès réduits,
- Une relation directe avec les titulaires pour l'exécution des marchés,
- Une représentation de leurs intérêts face aux titulaires de marchés,
- Des interlocuteurs dédiés apportant une forte réactivité aux sollicitations qu'elle recevra.

La CANUT est un Acheteur sous forme de Pouvoir Adjudicateur au sens des dispositions de l'article L1211-1 du Code de la Commande Publique (CCP) ayant pour objet d'exercer une activité de centrale d'achats au sens de l'article L.2113-2 du CCP ou tout texte subséquent le complétant ou s'y substituant ;

La CANUT n'exige pas d'exclusivité lors de l'utilisation de ses marchés, et permet de résilier la souscription à un marché à tout moment ;

L'adhésion à la CANUT est gratuite, seul le coût annuel d'utilisation des marchés est facturé par l'association selon les tarifs suivants (pour un établissement seul) :

Coût annuel	Etablissement >=500 employés			Etablissement <500 employés			Etablissement <100 employés		
	P.U. HT remisé	Total HT	Total TTC	P.U.HT remisé	Total HT	Total TTC	P.U.HT remisé	Total HT	Total TTC
1er accord-cadre	600 €	600 €	720 €	300 €	300 €	360 €	150 €	150 €	180 €
2 accords-cadres remise 20%	480 €	960 €	1 152 €	240 €	480 €	576 €	120 €	240 €	288 €
3 accords-cadres remise 30%	420 €	1 260 €	1 512 €	210 €	630 €	756 €	105 €	315 €	378 €
4 accords-cadres remise 40%	360 €	1 440 €	1 728 €	180 €	720 €	864 €	90 €	360 €	432 €
5 accords-cadres remise 45%	330 €	1 650 €	1 980 €	165 €	825 €	990 €	83 €	413 €	495 €
6 accords-cadres remise 50% = PLAFOND	300 €	1 800 €	2 160 €	150 €	900 €	1 080 €	75 €	450 €	540 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Considérant :

- L'intérêt d'adhérer à la Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms (CANUT) ;
- Le besoin de la Collectivité d'acquérir du matériel informatique de manière régulière pour soutenir ses activités et ses services à la population ;
- Que l'achat, dans le domaine du numérique, est un poste budgétaire significatif, et qu'il est dans l'intérêt de la Collectivité de rechercher des moyens d'optimiser les coûts tout en garantissant la fiabilité du matériel acquis, la qualité des services et prestations réalisées ;
- Que la mutualisation des achats constitue un levier important au regard de l'efficacité économique de la commande publique ;
- Que les marchés du numérique et des télécoms sont techniques et évoluent en fonction des avancées technologiques, ce qui nécessite l'expertise d'acheteurs spécialisés et entièrement consacrés au suivi de cet environnement très dynamique ;
- L'opportunité de participer à la gouvernance d'une centrale d'achat d'envergure nationale ;
- Que l'adhésion à la Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms (CANUT) permet à la Collectivité de bénéficier de tarifs préférentiels, de conditions contractuelles avantageuses et d'une meilleure gestion des achats dans le domaine numérique.

DELIBERATION

Après avoir entendu le rapport du Président et en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité,

APPROUVENT l'adhésion à la Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms (CANUT)

AUTORISENT le Président à signer tous les documents nécessaires pour formaliser cette adhésion et à prendre toutes les mesures nécessaires pour sa mise en œuvre

AUTORISENT le Président à réaliser et à suivre l'ensemble du processus de souscription aux marchés et aux actes associés auprès de la Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms (CANUT).

N°04/2025 – FINANCES – Vote des participations financières des collectivités membres et des communes individuelles au titre de la politique PAH pour l'exercice 2025

Madame Stéphanie POIRIER intègre le comité syndical à 18h20

Monsieur Yannick VILLEMIN introduit le rapport en précisant que depuis le début de sa présidence, il a été toujours attentif à trois éléments concernant la gestion du PETR :

- Garantir un service qui apporte une plus-value aux élus et aux habitants – comme rappelé par Sylvie D'ALGUERRE lors du dernier Bureau du PETR, la collectivité est clairement positionnée comme agissant directement auprès des habitants, des acteurs du territoire et au service des élus.
- Être complémentaire des interventions des EPCI et des communes avec le souci de proposer une offre mutualisant les moyens ;
- Proposer un coût de cotisation optimisé afin de toujours garantir un bon usage des deniers publics.

Depuis fin 2020, avec Christophe LEMESLE à la tête des finances et du secteur ingénierie en binôme avec lui (LEADER-aides aux communes), en parfaite collaboration avec les autres Vice-Présidents en charge de leurs domaines : Alain ROUSSEL (France Services et les conseillers numériques), Sylvie D'ALGUERRE (Plan Alimentaire Territorial, biodiversité et Projet de Territoire) et Jacques GRASSER (Pays d'Art et d'Histoire), un important travail de remise à plat du fonctionnement de la collectivité a été opéré permettant de disposer d'une gestion financière saine. Cela est passé par :

- Récupérer les subventions restant à obtenir ;
- Solder les dossiers du passé avec mise à plat des domaines d'intervention de la collectivité ;
- Remettre à plat notre gestion informatique pour optimiser nos coûts avec une meilleure qualité de services ;
- Définir une stratégie de rémunération couplé à une action sociale non concurrentielle des EPCI membres du PETR ;
- Ne pas conduire des actions qui auraient pu être jugées comme concurrentes (exemple : atlas de la biodiversité).

Ce travail a porté ses fruits et a permis pour rappel en 2023 de baisser pour la 1^{ère} fois le montant des cotisations en passant de 8,94 € à 7,40 € - et ce, SANS JAMAIS REDUIRE l'offre de services de la collectivité.

En 2024, il avait été demandé au PETR d'opérer un nouvel effort – élément sollicité par la CAE. Cela est légitime et parfaitement entendable de la part du principal contributeur financier de notre collectivité.

Pour autant, le PETR n'a pu réserver une suite favorable à cette demande en 2024 au regard des incertitudes que nous avons eu concernant la LOLF 2024 – cette approche prudente a pu être reprochée – mais en tout état de cause, le cadre de gestion du PETR n'a jamais été de trésoreriser sur le dos des EPCI.

Grâce à cette approche prudente et maîtrisée, cela nous a permis en 2025, dans un contexte très contraint de proposer une évolution des cotisations des EPCI.

Pour rappel :

- Comme toutes les autres collectivités, le PETR va devoir faire face à la hausse du taux de CNRACL ;

- Il va falloir faire face aux évolutions de financement des autres collectivités, à l'instar du Département (CTEC, financement LEADER) – ainsi, par rapport à 2024 – la perte financière est de 56 757,65 € sur 2025 et de 119 634,02 € en 2026

Malgré cela, la collectivité peut proposer le cadre suivant :

- Des éléments présentés et validés par les Présidents d'EPCI ;
- Un taux de cotisation de 7 € (contre 7,40 € actuellement) par habitant pour 2025 et projeté pour 2026 ;
- Une participation complémentaire à l'effort général demandé aux collectivités par l'Etat – la base travaillée au regard du niveau de trésorerie du PETR a été de partir sur 1,5 €/habitant;
- Une gestion du PETR qui se stabilise sur cette fin de mandat sur des interventions courantes sur la base des actions existantes. Toute nouvelle action se regardera en analysant si cela doit demander un arbitrage pour solliciter une hausse de cotisations.

La proposition est opérée dans une démarche de concertation qu'il souhaite saluer :

- Un travail permis grâce à une anticipation opérée depuis plusieurs années avec Monsieur Christophe LEMESLE ;
- Un dialogue de qualité en termes d'échange avec les Présidents d'EPCI ;
- Une qualité des débats (sans tabou) au sein du Bureau du PETR.

En conclusion, l'approche proposée :

- Ne met pas en difficulté l'action de la collectivité ;
- Invite à la prudence dans la manière de conduire les actions à venir afin de ne pas faire trop fortement évoluer les prévisions budgétaires ;
- Si évolution sensible, il sera alors nécessaire pour le DOB et le BP 2026 (prévu entre fin septembre et décembre 2025) d'étudier les ajustements éventuels : hausse de cotisation et/ou redimensionnement d'action ;
- Vise à finir le mandat avec une collectivité en bonne gestion et avec des actions toujours au plus près des territoires.

A noter que dans l'optique de projeter l'action de la collectivité et préparer la future mandature, Monsieur Yannick VILLEMIN indique qu'il a passé commande aux services de travailler sur un bilan de mandat – le travail a déjà été engagé par la direction du PETR depuis 1 mois – le travail se fera comme toujours en associant les élus référents.

Pour conclure, Monsieur Yannick VILLEMIN indique que pour préparer la future mandature, le vote de budget et des cotisations 2026 interviendront en décembre 2025.

Monsieur Christophe LEMESLE précise que la trésorerie accumulée l'a été dans une approche « bon père de famille » - par contre, l'analyse du besoin sans excédent de fonctionnement au regard des charges courantes et d'au minimum 7,90 €/habitant - en l'état, le PETR ne dispose plus de marges de manœuvre ce qui induira un réajustement du montant de cotisation pour 2026.

Monsieur Yannick VILLEMIN abonde dans le sens de Monsieur Christophe LEMESLE en indiquant qu'un travail a été opéré afin de partager toutes les options possibles en termes de suite à donner sur l'action de la collectivité. A ce titre, que ce soit la réunion des Présidents ou encore celle du Bureau, il a été convenu de rester sur un statu quo en maintenant le cap des actions en cours. Dans ce cadre, le directeur général des services revient à temps complet à compter du 1^{er} avril 2025.

Madame Céline TANNEUR et Monsieur Christophe LEMESLE souhaitent remercier et féliciter les équipes de la collectivité pour le travail remarquable qui a été conduit.

Madame Sylvie D'ALGUERRE revient sur les échanges en indiquant que l'on a beaucoup évoqué les échanges autour du financement du PETR entre les Présidents mais selon elle il convient de revenir sur le sens du travail conduit. En effet, la qualité du travail conduit permet d'apporter une plus-value au territoire concernant les actions conduites. Dans ce cadre, il serait surtout important

de revenir sur le chemin parcouru et justement de mesurer l'évolution qu'a eu la collectivité. A ce titre, elle souhaiterait pouvoir entendre les Présidents d'EPCI sur ce qu'apporte le PETR.

Monsieur Alain ROUSSEL indique que sur son territoire, il y a une réelle reconnaissance du travail opéré que ce soit en termes d'augmentation importante de la fréquentation des sites France Services ou encore via l'ingénierie déployée au plus près des communes – ce service l'EPCI ne pourrait l'assurer. En outre, ce qui est important de souligner c'est qu'il est bien mis en évidence que le PETR intervient au nom de l'EPCI.

Durant les vœux dans les communes, il entendait régulièrement qu'il y avait trop d'agents dans les collectivités – or, que ce soit au PETR ou à la CCVCSO au regard de la qualité de l'action conduite, ce sujet ne se pose pas pour lui.

Monsieur Christophe LEMESLE indique que dorénavant dans son territoire toutes les communes connaissent le PETR. La plus-value de cette collectivité est claire et sans les moyens déployés, il serait plus que compliqué pour la 2C2R d'assurer le même niveau de service.

En outre, il pense pouvoir dire que le Président de la CAE pense la même chose en termes de pertinence de l'outil qu'est le PETR.

Monsieur Michel FOURNIER précise qu'il est en effet important de poursuivre sur ce travail de qualité conduit sur notre territoire car au plan national le premier niveau de collectivité dans le « collimateur » de l'Etat reste les PETR-Pays. En effet, si un nombre sensible de ce type de structure n'apporte pas de plus-value, on le voit bien aujourd'hui, il n'en est rien de notre PETR.

Dans ce contexte, il indique qu'il est monté au créneau au titre de France ruralités pour négocier le maintien des moyens aux territoires. A ce titre, pour 2025, la hausse des moyens au site France Services (40 K€ à 45 K€ est acquise et il reste confiant pour la bonification FRR (anciennement ZRR)). Par contre, il confirme, l'arrêt des moyens alloués au dispositif des conseillers numériques ce qui pourrait avoir un impact pour le bon fonctionnement des sites France Services.

Monsieur Christophe LEMESLE souhaite rappeler qu'au-delà du montant moyen par habitant, il convient de prendre en compte dans le montant des cotisations, la baisse démographique qui pèse chaque année et cela ne fera que se poursuivre au regard des projections démographiques pour les prochaines années.

RAPPORT DU PRESIDENT

Vu les articles L5741-1 et L5212-19 du Code Général des collectivités territoriales, régissant notamment les dispositions financières des syndicats mixtes applicables aux Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux,

Conformément à l'article 13 des statuts du PETR, le montant de la contribution financière des membres au titre de l'exercice 2025 est fixé en fonction d'une clé de répartition proportionnelle à la population légale en vigueur,

Vu l'avis du Bureau du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges du 13 février 2025,

Considérant la volonté du PETR du Pays d'Epinal de participer à l'effort demandé par l'Etat aux EPCI,

Il est proposé pour l'exercice 2025 de :

- Fixer à 7,00 € la contribution financière des membres du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges ;

- Acter une baisse complémentaire de 1,50 € par habitant pour cette année 2025 comme ci-après énoncée :

INTERCOMMUNALITÉS MEMBRES	2025	
	Nombre d'habitants	Montant contributions 7 €/hab avec déduction complémentaire de 1,50 €/hab
CA EPINAL	113 186	622 523,00 €
C.C VOSGES COTE SUD-OUEST	11 906	65 483,00 €
C.C RAMBERVILLERS	13 184	72 512,00 €
TOTAL	138 276	760 518,00 €

- Maintenir pour les communes individuelles adhérentes au label Pays d'Art et d'Histoire, la contribution à 0,70 € par habitant comme ci-après énoncée :

COMMUNES	Nombre d'habitants	Montant contributions 0,70 €/hab
PLOMBIERES LES BAINS	1 603	1 122,10 €
DOCELLES	887	620,90 €
CHENIMENIL	1 238	866,60 €
DOMMARTIN AUX BOIS	408	285,60 €
TOTAL	4 136	2 895,20 €

DELIBERATION

Après avoir entendu le rapport du Vice-Président et en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité,

ADOPTENT l'exposé du Vice-Président,

DECIDENT de fixer les contributions financières des collectivités membres du PETR à 7,00 € par habitant avec une baisse complémentaire de 1,50 € par habitant pour l'exercice 2025,

DECIDENT de fixer les participations financières pour les communes individuelles adhérentes au label Pays d'Art et d'Histoire à 0,70 € par habitant.

N°05/2025 – FINANCES – Débat d'Orientation Budgétaire 2025

Monsieur Kévin GUELLAFF quitte le comité syndical à 18h49.

RAPPORT DU VICE-PRESIDENT

Monsieur le 1^{er} Vice-Président s'exprime comme suit :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu, ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientations budgétaires ;

Vu l'avis du Bureau du PETR du 13 février 2025 ;

Considérant que le rapport d'orientations budgétaires 2025, joint à cette délibération a été présenté et a fait l'objet de débats pendant la séance du comité syndical du 27 février 2025, soit dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget.

DELIBERATION

Après avoir entendu le rapport du 1^{er} Vice-Président et en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité,

PRENNENT acte du Débat d'Orientations Budgétaires 2025 ;

AUTORISENT le Président à signer tous les actes afférents à la présente délibération.



RAPPORT SUR LE DEBAT DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

Présentation au Comité Syndical du 27 février 2025

INTRODUCTION

Pour les EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, l'examen du budget doit être précédé d'un débat de l'assemblée délibérante sur les orientations budgétaires dans les deux mois qui précèdent le vote du budget.

L'article 107 de la loi NOTRe a modifié les articles L2312-1, L 5211-36 du CGCT relatifs au débat d'orientation budgétaire (DOB), en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, ces mesures imposent au Président de l'exécutif de présenter un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la gestion de la dette, ainsi que sur une présentation de sa structure et du volet ressources humaines.

Ce rapport donne lieu à un débat, qui est acté par une délibération spécifique. Cette dernière ainsi que le rapport doivent faire l'objet d'une transmission au représentant de l'Etat dans le département.

I – LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DU PETR POUR L'EXERCICE 2025

A/ Rappel du contexte

1) Le contexte économique et financier – cadre national

a) Contexte mondial et zone euro

- **Contexte mondial : les banques centrales desserrent l'étau, le risque géopolitique monte d'un cran**
La croissance mondiale est attendue sans véritable élan en 2024 et en 2025, autour de 3 %, avec des dynamiques régionales très différentes.

La plupart des banques centrales des pays avancés (BCE, Fed, BoE, BNS, BoK, Riksbank, ...) ont commencé à desserrer l'étau du crédit sur fond de nette décélération de l'inflation en 2024.

Le risque géopolitique se renforce par ailleurs dans de nombreux pays. L'intensification de la guerre en Ukraine et du conflit au Moyen-Orient avec un renforcement des tensions Iran-Israël en sont l'illustration. Sur le plan politique, l'élection de Donald TRUMP fait peser le risque de la mise en place de tarifs douaniers (cf. annonces concernant la Chine et la Canada) et d'une politique plus imprévisible. En Europe, la France a un gouvernement qui ne dispose que d'une fragile majorité et la coalition gouvernementale en Allemagne de nouvelles élections vont avoir lieu.

- **Contexte zone euro : l'activité a fait mieux que prévu au 3^{ème} trimestre 2024, mais cela va-t-il durer ?**

Un scénario de croissance de 1,3 % pour 2025 – en effet, l'activité a progressé de +0,4 % au 3^{ème} trimestre en zone Euro, après +0,2 % au 2^{ème} trimestre, soit une hausse supérieure aux attentes du consensus des économistes.

Néanmoins, la dynamique de la croissance est toutefois très hétérogène suivant les pays.

L'inflation a rebondi en octobre 2024 en zone Euro, passant de 1,7 % en septembre à 2,0 %. Dans ce contexte, l'inflation devrait continuer de diminuer en 2025, notamment au premier semestre en raison d'effets de base négatifs sur les prix de l'énergie, mais la baisse dans le secteur des services devrait être lente.

Par contre, l'arrivée de Donald TRUMP à la tête des Etats-Unis fait peser un fort risque de mise en place de nouveaux droits de douanes sur les entreprises européennes. Selon les estimations de la Caisse d'Epargne,

une hausse des tarifs douaniers de 10 % conduirait à une baisse du PIB d'environ -0,5 % après un an et de -1 % après trois ans.

b) Contexte national

- Croissance : un retour à la réalité

L'activité a progressé de +0,4 % au 3^{ème} trimestre 2024 - la croissance du PIB a bénéficié d'une impulsion temporaire liée aux JO de Paris – permettant de terminer l'année avec une croissance de 1,1%.

L'inflation (IPCH) française est ressortie en légère hausse en octobre, à 1,5 % en glissement annuel, après 1,4 % en septembre. L'inflation des services continue de baisser et l'inflation énergétique évolue désormais en territoire négatif en rythme annualisé. L'inflation des produits alimentaires et manufacturés se stabilise en rythme annualisé.

Les prévisions amènent à envisager une évolution de l'inflation (IPCH) française de 2,3 % en 2024 et 1,7 % en 2025.

- L'emploi privé présente des signes d'essoufflement

Les perspectives d'emploi restent dégradées dans les enquêtes de conjoncture, celles-ci s'établissant sous leur moyenne de long terme.

Le taux de chômage a baissé en 2024 mais reste au-dessus de la moyenne européenne – l'embellie demeure fragile (à l'instar des premières tendances début de l'année 2025) dans un contexte de ralentissement de l'activité : les craintes des ménages concernant l'évolution du chômage augmentent nettement dans les enquêtes de conjoncture.

- Une dérive des déficits publics

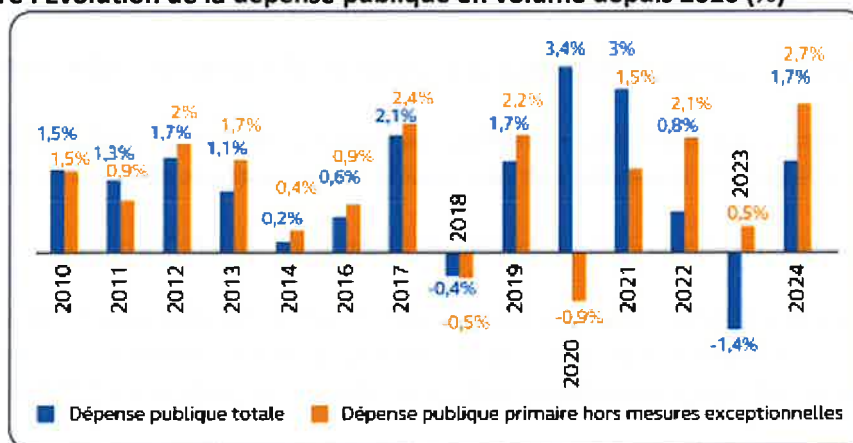
Comme le rappelle la Cour des comptes, la dérive des finances publiques, loin de s'être inversée ni même simplement interrompue en 2024, s'est au contraire accentuée, avec un déficit qui devrait atteindre 6,0 points de PIB, soit 1,6 point au-delà de la cible inscrite dans le projet de loi de finances (PLF) pour 2024.

Ce dérapage par rapport à la prévision initiale s'explique en partie par l'impact sur 2024 de la très mauvaise année 2023, mais l'essentiel de la dérive est imputable à l'année 2024 elle-même.

Ainsi, la quasi-extinction des mesures d'aides exceptionnelles de soutien face aux crises sanitaire et inflationniste a partiellement masqué une perte de contrôle du cœur de la dépense publique.

Ainsi, hors dépenses exceptionnelles et charges d'intérêts, les dépenses publiques augmenteraient de 2,7 % en volume (contre +0,5 % en 2023), soit le taux de croissance le plus élevé des quinze dernières années

Titre : Evolution de la dépense publique en volume depuis 2010 (%)



Source : Insee, ministère de l'économie et des finances, retraitements Cour des comptes

Cette hausse des dépenses publiques a progressé de 2,7 % en volume (donc hors effet de l'inflation), soit le rythme le plus rapide des quinze dernières années, avec notamment une forte dynamique des dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales (+3,6 %) et une augmentation soutenue des prestations sociales (3,1 %) sous l'effet de la forte inflation enregistrée en 2023.

- Une remontée du ratio de dette publique en 2024, pour la première fois depuis le déclenchement de la crise sanitaire

En 2024, la dette publique augmenterait de 185 Md€ et de 2,9 points de PIB pour atteindre près de 3 300 Md€ et 112,8 points. Il s'agirait de la première augmentation du ratio de dette depuis le déclenchement de la crise sanitaire en 2020.

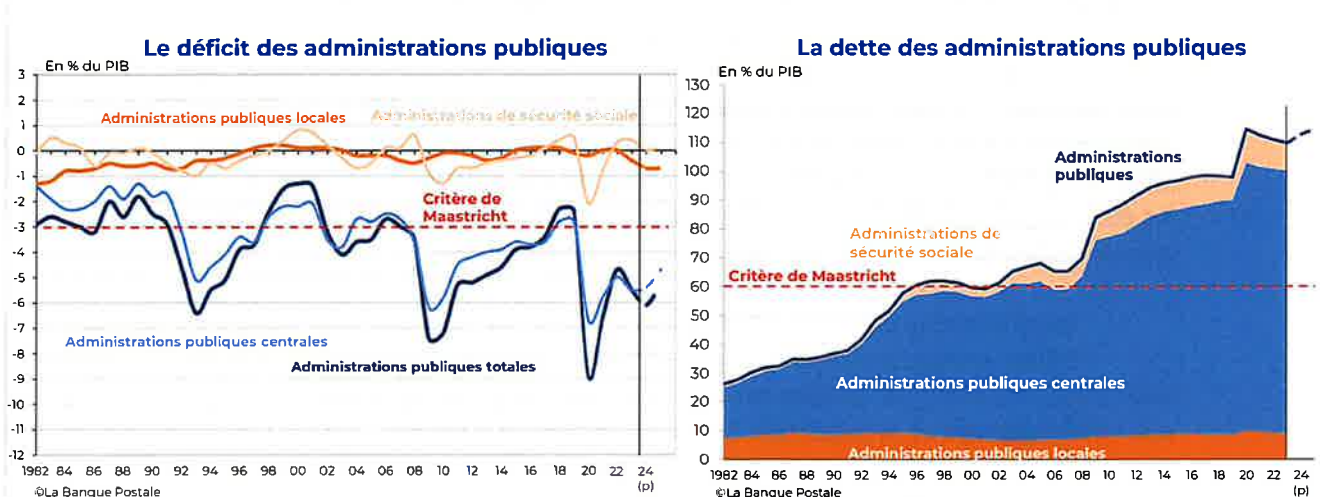
En 2024, la croissance du PIB (+3,2 % en valeur) ne serait pas suffisante pour compenser l'impact de la dérive du déficit public, qu'il aurait fallu réduire à moins de 3,4 points de PIB pour stabiliser le ratio d'endettement.

En points de PIB	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Ratio de dette publique	98,1	114,8	112,7	111,2	109,9	112,8
Croissance du PIB en valeur		-4,7	8,2	5,9	6,3	3,2
Déficit stabilisant le ratio de dette		-4,8	8,7	6,3	6,6	3,4
Déficit public		8,9	6,6	4,7	5,5	6,0
Écart du solde public au solde stabilisant (1)		13,8	-2,1	-1,5	-1,1	2,5
Flux de créances (2)		3,0	0,0	0,0	-0,3	0,4
Variation du ratio de dette publique (1)÷(2)		16,7	-2,1	-1,5	-1,4	2,9

Source : Insee, Ameco, ministère de l'économie et des finances, retraitements Cour des comptes
 Les flux de créances désignent des opérations neutres sur le déficit public mais qui affectent le niveau de dette publique (par exemple, vente de certains actifs financiers comme les actions).

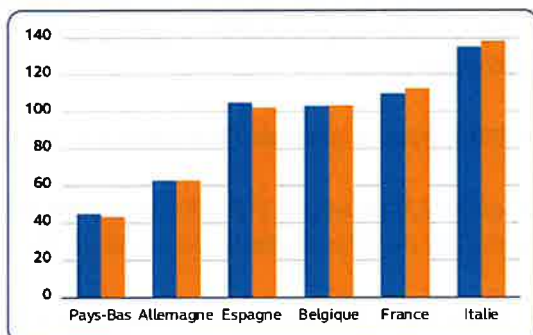
Ce niveau de dette, couplé au déficit prévu en 2025, implique un besoin de financement en 2025 qui était évalué à 307 Md€ dans le PLF 2025 déposé en octobre 2024 et qui doit être couvert majoritairement par un programme d'émission de titres d'État à moyen et long terme de 300 Md€ net de rachats.

Pour 2024, la Commission européenne prévoit une poursuite de l'amélioration des comptes publics au niveau de la zone euro dans son ensemble, la France faisant seule exception avec la Belgique



Source : Insee (Comptes nationaux Base 2020) jusqu'en 2023 puis [PLF 2025](#) (version au 11 octobre 2024)

Titre : Ratio de la dette publique en 2023 et 2024 (en points de PIB)



Source : Eurostat et Commission européenne

La France est toutefois le seul pays du groupe intermédiaire à dépasser le seuil de 110 points de PIB et à afficher une tendance nettement croissante du ratio de dette publique, avec le risque de rejoindre l'Italie à la fin de la décennie.

Ce décrochage de la France par rapport à ses partenaires européens s'est traduit dans les conditions de financement de sa dette. Alors que les écarts de taux entre les principales économies de la zone euro sont restés relativement stables jusqu'en mai 2024, la France se

- Une cible de déficit revue à la hausse

Le projet de loi de finances pour 2025 présenté en octobre 2024 et le plan budgétaire et structurel à moyen terme (PSMT) approuvé par le Conseil de l'Union européenne prévoyaient un déficit public de 5,0 points de PIB en 2025, soit une amélioration de 1,1 point (la prévision de déficit pour 2024 étant alors de 6,1 points). Cet ajustement majeur reposait pour les deux tiers sur des hausses très importantes de prélèvements obligatoires (30 Md€) et pour un tiers sur des efforts de maîtrise de la dépense publique.

La loi de finances initiale pour 2025 adoptée en février 2025 affiche désormais une cible de déficit à 5,4 points sur la base d'une prévision de croissance dégradée, mais plus réaliste selon la Cour des Comptes (rapport de février 2025).

- Les mesures prévues dans la LOLF 2025

- Des hausses de prélèvements obligatoires, en partie temporaires, pour 25 Md€ en 2025 ;
- Des économies en dépenses sur 2025 restant néanmoins à préciser ...

D'après la loi de finances pour 2025, le montant de dépenses publiques atteindrait cette année 1 695 Md€, en hausse de 2,6 % en valeur et de 1,2 % en volume par rapport à 2024.

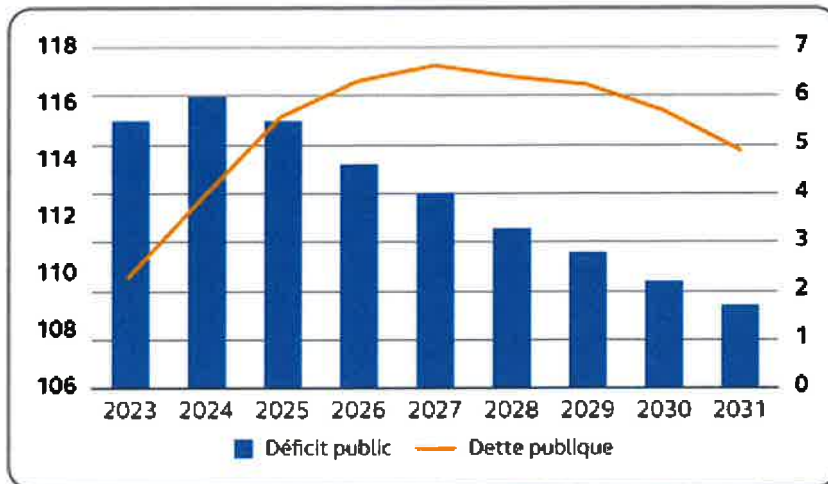
- Un effort demandé aux collectivités

La loi de finances pour 2025 table sur une progression des dépenses locales significativement réduite en 2025 par rapport à 2024. Hors transferts entre administrations publiques, elles augmenteraient en valeur de 2,6 % (après 5,8 % en 2024) et de 1,2 % en volume (après 3,6 % en 2024). L'effort demandé a toutefois été allégé de 3 Md€ par rapport à la version initiale du PLF pour 2025 présenté en octobre 2024, en ramenant les économies à 2,2 Md€ - dont la réalisation serait favorisée par un prélèvement sur les recettes des plus grandes collectivités et le gel du montant de la TVA transférée.

- Un effort d'ajustement « historique » qui ne permet pas pour autant de résorber la divergence française avec la moyenne européenne

Une trajectoire française validée par le Conseil de l'Union européenne sur une période d'ajustement de 7 ans – l'allongement de la trajectoire à sept ans accordé à la France l'a été sur le fondement de l'engagement de mettre en œuvre un ensemble de réformes ou d'investissements visant à améliorer le potentiel de croissance : poursuite en 2025 des réformes de l'assurance chômage, économies structurelles issues de revues de dépenses, réforme des allègements généraux, retour à l'équilibre de la CNRACL, augmentation des dépenses de recherche (prévue dans la loi de programmation recherche), accélération de la production d'énergies renouvelables, ...

Titre : Trajectoire de déficit public et de dette publique du PSMT (Plan budgétaire structurel à moyen terme), ajusté de la révision du déficit en 2025, en points de PIB



Source : PSMT, retraitements Cour des comptes

2) Les mesures impactant les collectivités

- **Le dispositif de lissage conjoncturel (familièrement, « Dilico »).**

Initialement fixé à 5 milliards d'euros, ce système de prélèvement sur les recettes des collectivités consistera en une ponction de 1 milliard d'euros sur les collectivités, dont 250 millions pour les communes et 250 millions pour les intercommunalités. La liste des collectivités contributrices et le montant de leur contribution dépendra d'un indice synthétique tenant compte du potentiel fiscal par habitant (pour 75 % de la note) et du revenu par habitant (pour 25 % de la note).

- **Un gel de la TVA qui va coûter 1,2 milliard aux collectivités – à cela se couple potentiellement l'abaissement du seuil de la franchise de TVA à 25 000 € - cela pourrait soumettre à cette taxe les activités des collectivités générant de faibles recettes.**

- **La hausse du taux de cotisation de l'assurance vieillesse**

L'augmentation de 12 points des cotisations employeur d'ici à 2028, à raison de 3 points par an, et la non-reconduction de la compensation de la réforme des retraites. Cela coûtera 5 milliards d'euros par an à partir de 2028 et touchera toutes les collectivités.

- **Une baisse sensible du fonds vert qui passe de 2,5 à 1,15 milliards d'euros.**
- **La diminution de 100 millions d'euros du concours financiers aux collectivités via le programme « relations avec les collectivités territoriales ».**
- **La DGF sera revalorisée de 150 millions d'euros MAIS en minorant d'autant les crédits de dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) – la DETR sera par contre préservée.**
- **La possibilité pour les départements de relever de 4,5 à 5% le plafond des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) pour trois ans (mais avec exonération pour les primo-accédants).**
- **La réintégration de 2 168 exclues depuis le 1^{er} juillet 2024 du nouveau zonage France ruralités revitalisation (FRR à la place de ZRR) – permettant de bénéficier d'exonérations fiscales et sociales.**
- **L'augmentation de 230 millions d'euros du fond Barnier (fond dédié aux catastrophes naturelles).**

- L'augmentation de 11 millions d'euros du budget des Outre-Mer afin de soutenir la reconstruction de Mayotte et de la Nouvelle Calédonie.

3) Contexte et impacts pour le PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges

- **Des charges de fonctionnement en hausse maîtrisée**

- Une hausse des charges de personne

Des décisions nationales prises sans concertation qui impactent le budget des collectivités et donc du PETR. Ainsi, le décret n°2025-86 du 30 janvier 2025 modifie le taux de la cotisation d'assurance vieillesse applicable aux rémunérations versées par les employeurs territoriaux à leurs fonctionnaires affiliés au régime spécial de sécurité sociale (fonctionnaires CNRACL), pour l'année 2025 et les années à venir :

- De 31,65 % à 34,65 % au 1^{er} janvier 2025 ;
- De 34,65 % à 37,65 % au 1^{er} janvier 2026 ;
- De 37,65 % à 40,65 % au 1^{er} janvier 2027 ;
- De 40,65 % à 43,65 % au 1^{er} janvier 2028.

Parallèlement, dans un souci du respect du cahier des charges national France Services, la collectivité a décidé de porter en direct les deux postes d'animateurs France Services ce qui de fait va augmenter sensiblement les charges de personnel. Cette évolution s'inscrit également dans une logique de prise en compte de la forte hausse de fréquentation du réseau porté par le PETR (plus 100% en l'espace de 3 ans).

Les autres secteurs ne prévoyant pas d'évolution des moyens RH, le point à surveiller concernera le coût des autres charges courantes.

- Cela concerne le coût des bâtiments qui reste maîtrisée pour la Glucoserie – pour le siège qui se situe au sein de la MHDT, il existe un contrat de performance sur 4 ans mais où le suivi annuel des coûts reste non partagé par la CAE ne permettant pas au PETR de suivre au plus près ce volet.
- La négociation des contrats de prestation – grâce au travail engagé depuis 2022 en partenariat avec la ville d'Epinal, la collectivité a pu maîtriser et sécuriser la gestion du volet informatique. Le cadre de gestion a également été optimisé en termes de coût. Sur 2024, un travail sensible a été opéré sur deux volets : les assurances et les copieurs où la hausse a pu être contenue. En 2025, l'enjeu va être d'anticiper la fin du contrat (septembre 2026) de prestations informatiques, téléphonie et internet des sites France Services - sans cela le coût de la prestation pourrait fragiliser le budget de fonctionnement de la collectivité.
- Le maintien de la logique d'action portée en régie - orientation développée depuis le début de la mandature. Cela permet de prendre appui sur des agents formés et compétents dans leur domaine d'intervention permettant d'éviter de recourir autant que faire se peut à des prestataires.

- Comme depuis 2022, un marché du travail qui reste globalement tendu dans le processus général de recrutement, d'autant plus pour le secteur public qui doit faire face à la concurrence du privé, couplé pour le PETR à un bassin d'emploi peu attractif.

En outre, les postes basés autour d'Epinal doivent faire face à la concurrence de collectivités plus « attractives » comme le Conseil Départemental des Vosges ou la Région Grand Est.

Dans ce cadre, on a déjà constaté :

- Des profils de plus en plus éloignés de l'emploi en termes de savoirs-être au titre des différents jurys de recrutement ;
- Des demandes de revalorisation de salaires de la part d'agents – élément qui a pu globalement être maîtrisé via une stratégie clairement établie en termes de niveau de rémunération (responsabilité, expertise et expérience) ;

- Des attentes croissantes de certains agents de privilégier la qualité de vie en préférant parfois des postes avec moins de responsabilité ou une durée de travail plus réduite ;
- Des décisions unilatérales de la part de l'Etat impactant directement le budget des collectivités.

Dans un souci de mettre l'accent sur l'investissement et la qualité du travail des agents, un effort a été opéré pour les évaluations professionnelles sur l'octroi du CIA bien positionné comme une prime et non une forme de complément « déguisé » à l'IFSE.

Une réflexion pourra être poursuivie sur les conditions de travail afin de maintenir une certaine attractivité pour notre collectivité dans ce contexte tendu - aspect plus prégnant depuis que le PETR a rejoint les locaux de la MHDT amenant à une forme de comparaison de la politique sociale pratiquée par la CAE et le SCOT.

En outre, il convient d'être attentif sur les perspectives données aux agents afin de leur permettre de se projeter.

Dans ce contexte, la force et plus-value du PETR reste le sens donné au travail mais également un management basé sur l'autonomie et la confiance.

- Une pression accrue sur les recettes. En effet, l'annonce des différents projets de loi de finances ont mis les collectivités sous pression.

Cela a conduit à un double mouvement :

- La CAE a demandé un effort sur le montant des cotisations 2025 - point permis grâce à la bonne gestion anticipée du PETR (notamment en 2024) ;
- La Région et le Département sont conduits à opéré un recentrage de leurs interventions sur leurs politiques relevant de compétences obligatoires.

A ce titre, pour le PETR cela veut dire :

- Arrêt de l'aide départementale pour le programme LEADER (-8,9 K€) ;
- Baisse progressive de l'aide départementale au titre de la CTEC France Services (-50 % en 2025 et arrêt total en 2026 – soit -49,5 K€ et -105 K€ par rapport à 2024) ;
- Baisse à surveiller de l'aide de la Région concernant les postes ingénierie (aide de 30 K€ en moyenne chaque année).

- De manière générale, un enjeu de plus en plus prégnant d'explication et de lisibilité sur la plus-value du PETR dans l'accompagnement des collectivités en complémentarité de l'action des EPCI et notamment pour la CAE.

Cela suppose donc un dialogue à plusieurs niveaux :

- Poursuivre le travail d'explication sur les moyens mobilisés sur chaque territoire ;
- Attirer l'attention sur le cadre d'exercice des compétences qui peut être différent de ce qu'il était au moment du transfert (un traitement équitable et réactif en faveur des EPCI et communes) ;
- Appréhender que la collectivité permet de mutualiser les moyens : source donc d'économie mais aussi de garantie de continuité de service.

Aussi, le fil conducteur du budget 2025 sera : *stabiliser l'action engagée depuis 2021 via une feuille de route porteuse de sens pour les agents, tout en aidant à préparer la nouvelle mandature dans un contexte budgétaire maîtrisé sur la période 2025-2026.*

- **L'optimisation du cadre de fonctionnement de la collectivité dans un contexte budgétaire particulièrement contraint au plan national et local.**

Cela veut dire poursuivre le travail courant d'optimisation des contrats de prestations avec un axe pour 2025 autour de la politique d'achat d'où le fait de recourir à la CANUT.

Dans ce contexte, un point sera à anticiper pour préparer l'année 2026, à savoir la renégociation du contrat informatique, téléphonie et internet pour le réseau des sites France Services dont l'arrêt va intervenir en septembre 2026.

- La définition d'un cadre de participation financier des EPCI (cotisations) prenant appui sur l'excédent de fonctionnement de la collectivité mais adapté au regard des capacités d'autofinancement de la collectivité et de ses besoins en trésorerie.

La collectivité a remis en place un cadre de gestion serein mais qui ne peut plus prendre appui sur le rattrapage des subventions restant à percevoir comme cela était le cas précédemment.

Dans cette optique, les budgets 2025 et 2026 seront construits en prenant appui sur l'excédent de fonctionnement issu de la bonne gestion des exercices précédents.

Il est prévu de pouvoir participer sur l'exercice 2025 à l'effort collectif demandé aux collectivités par l'Etat via une triple approche :

- Un taux de cotisation de 7 € (contre 7,40 € actuellement) par habitant pour 2025 et projeté pour 2026 ;
 - Une participation complémentaire à l'effort général demandé aux collectivités par l'Etat – la base travaillée au regard du niveau de trésorerie du PETR a été de partir sur 1,5 €/habitant ;
 - Une gestion du PETR qui se stabilise sur cette fin de mandat sur des interventions courantes sur la base des actions existantes. Toute nouvelle action se regardera en analysant si cela doit demander un arbitrage pour solliciter une hausse de cotisations.
- **Le renforcement de la politique RH en faveur des agents** : formations, actions de cohésion, management de proximité avec sens donné à l'action conduite, prévention (hygiène et sécurité).

L'enjeu est de stabiliser les équipes en mettant l'accent sur :

- Le sens du travail conduit ce qui veut dire une attention importante sur le travail managérial – c'est l'axe qui a été engagé depuis 2021 ;
 - Le renforcement de la conduite de temps de cohésion co-construit avec les équipes à l'instar du projet de séminaire de travail programmé pour juin 2025 ;
 - La formation des agents avec un fort développement de ce volet depuis 2023 en diversifiant les outils : formation classique, formation en intra, coaching ;
 - La poursuite de l'action en matière d'hygiène et sécurité via la mise à jour des documents uniques mais aussi le développement de la culture RGPD (volet engagé depuis fin 2022 qui doit s'intensifier sur 2025).
- **La poursuite du renforcement de la couverture territoriale du PETR dans la mise en œuvre des actions en faveur des acteurs publics et privés du territoire.**

La force du PETR est d'être une collectivité de mutualisation de moyens entre EPCI mais aussi et surtout un outil de proximité via :

- Une couverture territoriale de proximité via son réseau de sites France Services mais également de territorialisation de toutes ses politiques (PAH, PAT, VTT) ;
 - Une intervention réactive au plus près des communes via l'animation d'une offre d'ingénierie garantissant des réponses sous 48h au plus tard couplé à un appui pouvant se faire en mairie via des horaires adaptables.
- **Le développement conforté d'une offre de service dans l'accompagnement des EPCI et communes du PETR pour développer et renforcer l'attractivité du territoire** : plan d'actions du plan alimentaire territoriale, plan biodiversité (trame verte et bleue), LEADER et ingénierie dédiée aux collectivités.

Comme cela est le cas depuis la validation de son projet de territoire, la collectivité se doit d'accompagner le développement des territoires urbains et ruraux.

Cette action se fait de manière complémentaire aux acteurs du territoire :

- EPCI via une logique de compétence déléguée ;
- Collectivités proposant une offre d'appui au territoire à l'instar de la Région via la Maison de la Région ou encore l'Etat via l'ANCT. Dans ce cadre, le PETR se positionne comme un outil en appui et en relais des actions : suivi des études ANCT (Chatillon, Vaxoncourt), relais du pacte régional des ruralités, ...

B/ Trajectoire financière de la collectivité – maintien de la bonne santé financière de la collectivité

A titre d'information, les résultats du compte administratif projeté 2024 se présentent comme suit :

En fonctionnement :

- Résultat de l'exercice : 100 797,60 € ;
- Résultat antérieur projeté : 544 656,21 €
- Par conséquent, un résultat excédentaire de 645 453,81 €

En investissement :

- Solde d'exécution cumulé : 142 397,28 € ;
- Solde des restes à réaliser d'investissement : - 30 857,21 €
- Par conséquent, un besoin de financement de 111 540,07 €

La clôture de l'exercice 2022 est excédentaire de 787 851,09 €.

a) Charges et produits réels de fonctionnement - Trajectoire générale

➤ Evolution de la répartition des charges réelles de fonctionnement

On constate une hausse qui s'explique par la pleine mise en œuvre des orientations du projet de territoire adopté par la collectivité.

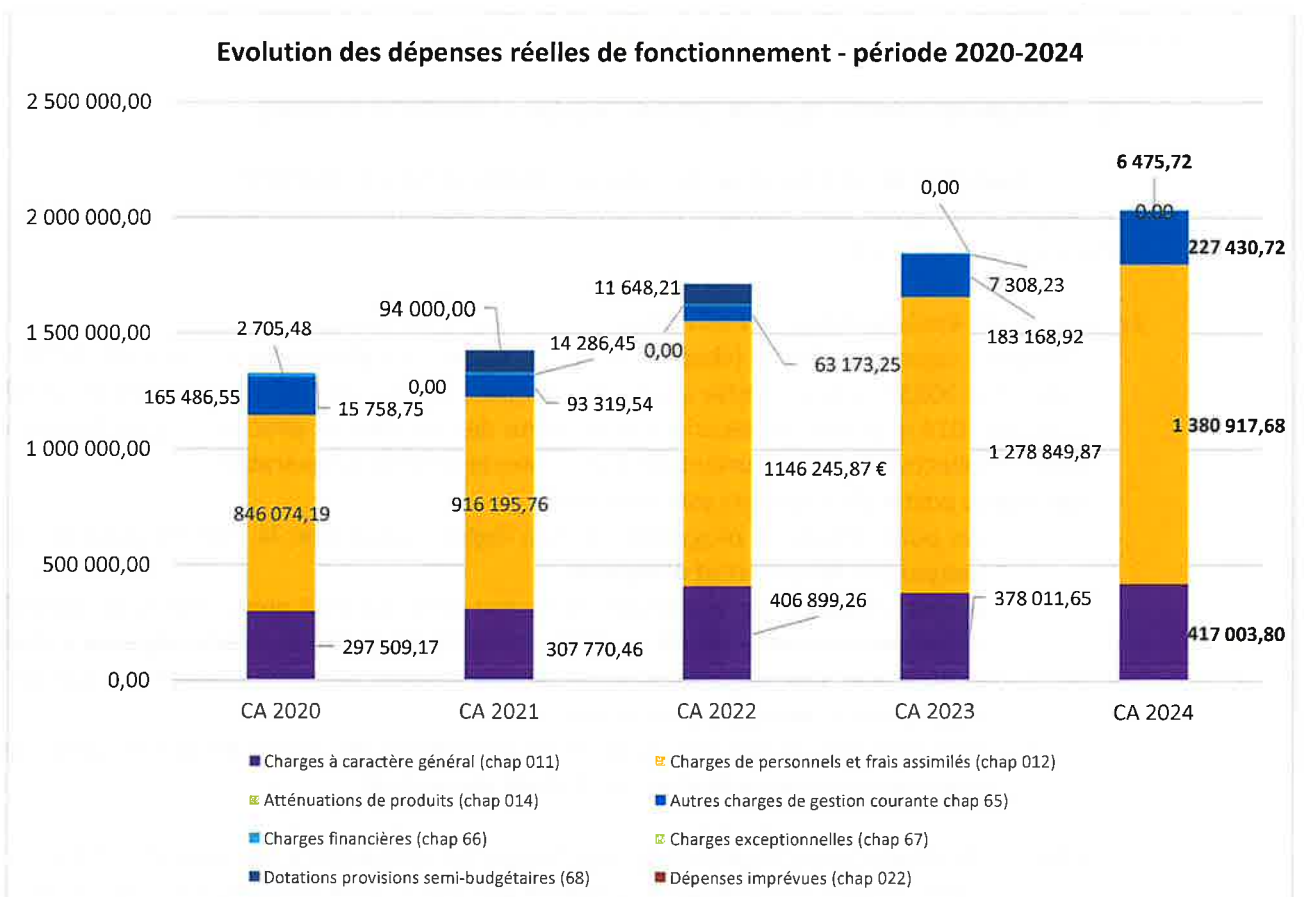
Les principales évolutions sont les suivantes :

- Charges à caractère général (chapitre 011) : le chapitre est globalement maîtrisé (+38 992,15 € par rapport à 2023) avec la remise à plat des contrats autour de l'informatique et de la téléphonie. L'année 2024 a permis de sécuriser le domaine des assurances avec une légère hausse maîtrisée pour la collectivité et ce, pourtant dans un contexte général défavorable.

Les autres postes de dépenses sont maîtrisés :

- Les publications : le programme est en légère hausse avec la mise en place de l'exposition temporaire Pays d'Art et d'Histoire ;
 - Le volet études et recherches est en hausse mais cela était prévu avec la conduite de l'étude trame verte et bleue (67 K€ en 2024 contre 17 K€ en 2023) – cette dépense a d'ailleurs été ajustée avec une négociation ayant permis de faire baisser les charges de plus de 10 K€ en internalisant une partie de la prestation.
 - Une dernière hausse est issue de la facturation en retard de la CAE (deux ans) de la convention de mutualisation des frais de siège (3 K€).
- Charges de personnels (chapitre 012) : une hausse de 102 067,81 € par rapport à 2023.
 - C'est l'impact du passage à 2 agents par site France Services avec une mise en œuvre progressive à partir du mois de juin 2024 – mais l'impact sera important sur une année pleine pour le BP 2025 (+87 K€) ;

- Prise en charge des visites guidées sur le territoire de la CAE au regard de la mise à plat de ce volet avec l'office du tourisme de la CAE – les recettes de la refacturation des visites s'opèrent à N+1 ;
 - Impact également des décisions nationales avec la hausse de 5 points décidée par le gouvernement via le décret du 28 juin 2023 ;
 - Impact également du CIA en légère hausse (autour de 1,6 K€) – signe également de l'atteinte des objectifs de la part des agents de la collectivité ;
 - Une économie notable opérée via passage du poste de DGS à 60% à partir du 1^{er} septembre 2024 mais également via l'arrivée courant septembre de la chargée de mission en appui des dossiers PAT, biodiversité et ingénierie. Sans cela la hausse aurait pu être de 30 K€ supplémentaire.
- Autres charges de gestion courante (chapitre 65) :
 - 149 432 € relèvent de créances éteintes au titre de la non-récupération des apports de la SEM
 - 28 K€ de l'ensemble des licences souscrites (VTT, casques réalités virtuelles, ADOBE, OLFFEO pour France Services, ...)
 - 9,6 K€ pour le versement d'une subvention à bio Grand Est pour la conduite de l'action A TABLE au titre du Plan Alimentaire Territorial.
 - Charges financières (chapitre 66) : Cela concerne les intérêts d'emprunts dont le montant diminue depuis 2022 (passage de 11 K€ à 6,5 K€). Cela s'inscrit dans la dynamique de réduction de la dette de la collectivité.



➤ **Evolution de la masse salariale**

L'évolution de la masse salariale est fidèle aux orientations et engagements pris dans le cadre du projet de territoire adopté le 9 décembre 2021.

L'année 2024 a été marquée par :

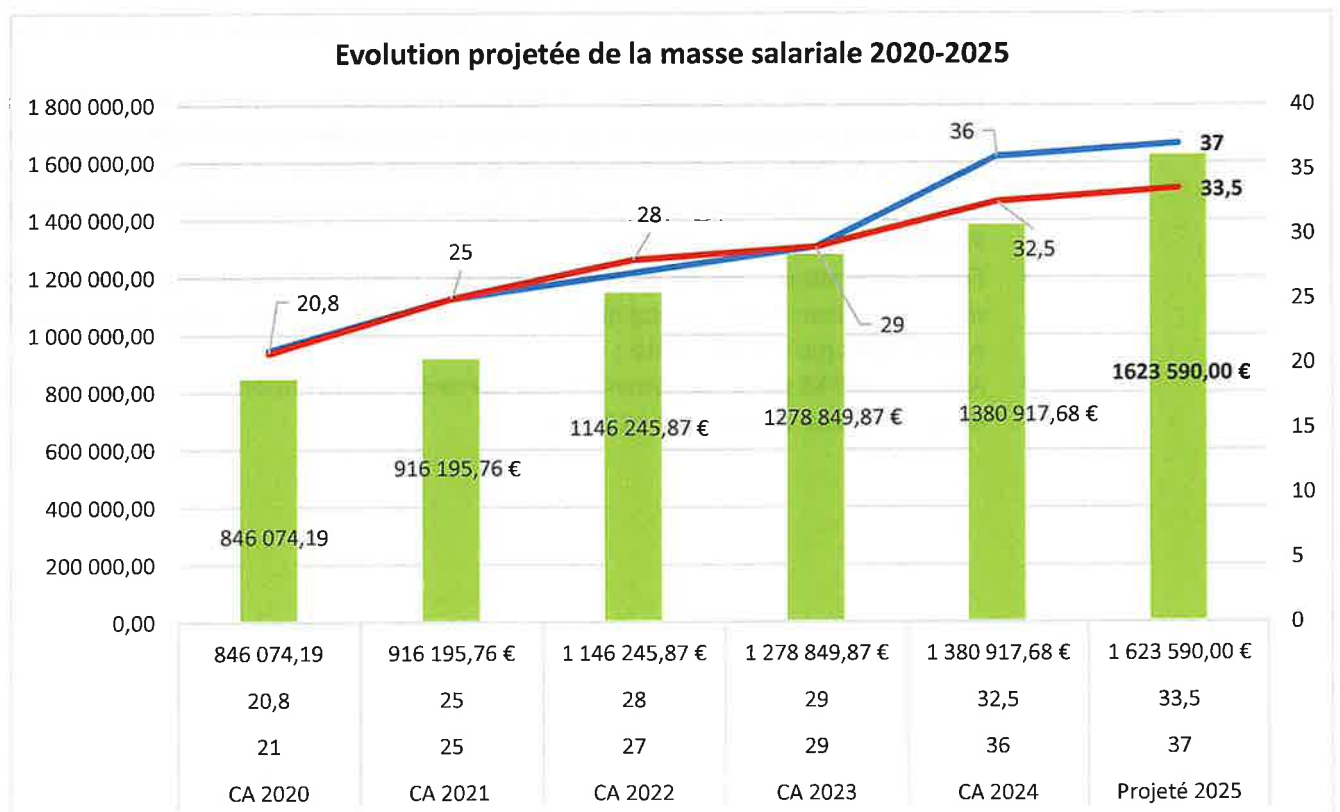
- Le passage à 2 agents pour chaque site France Services concerné, soit 7 recrutements qui devaient être opérés – 5 l'ont été en 2024 et 2 vont intervenir tout début 2025 ;
- Le remplacement de l'agent en charge des finances et de l'administration générale qui a opéré une mobilité à compter de début avril 2024 ;
- Le remplacement de l'agent en appui des missions ingénierie, biodiversité et Plan Alimentaire Territorial.

Dans un souci d'optimisation de la gestion de la collectivité :

- Trois recrutements d'agents France Services l'ont été à 0,7 ETP ;
- Le poste de direction a été passé de 1 à 0,6 ETP depuis le 1^{er} septembre 2024.

Les postes peu ou pas financés concernent le fonctionnement général de la collectivité (direction, service ressources et équipe PAH).

Dans le cadre de la trajectoire RH de la collectivité, l'année 2025 sera la première du mandat où l'ensemble des postes sera pourvu portant les effectifs à 37 agents pour 33,5 ETP – hors guides PAH qui sont sur de la vacation mais dont le nombre est porté à 21 en 2025 via la campagne de recrutement opérée fin 2024.



➤ **Evolution de la répartition des produits réels de fonctionnement**

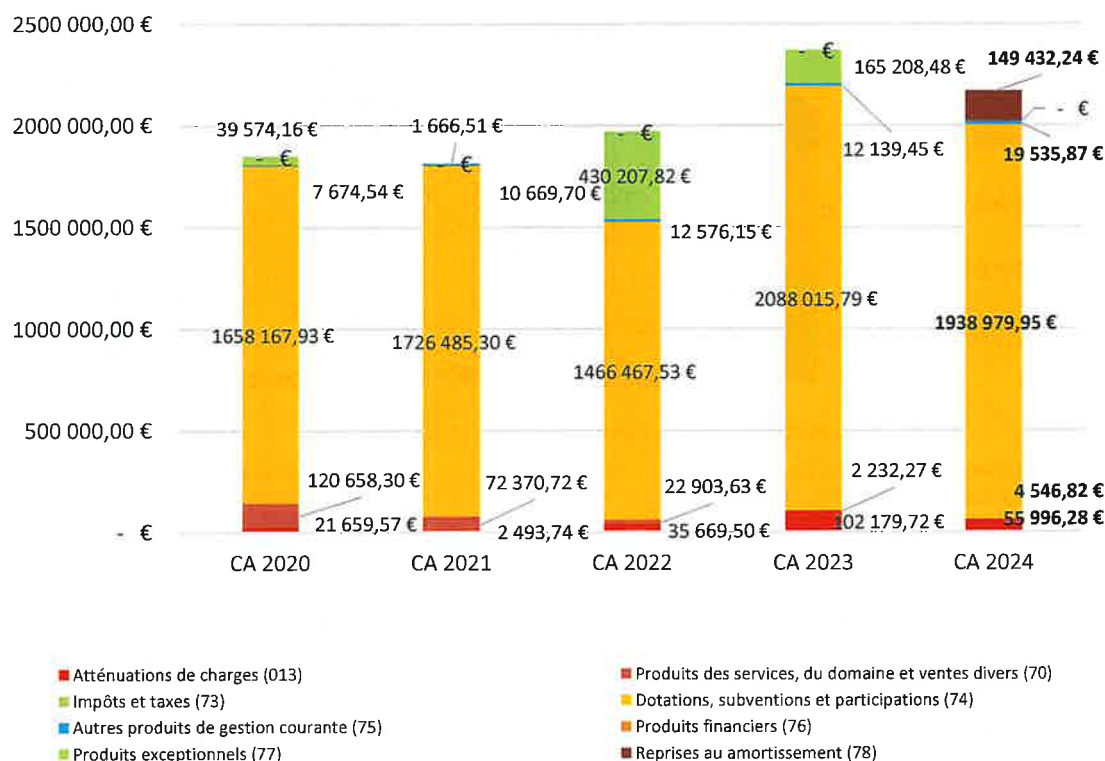
Les principales évolutions concernent :

- Atténuations de charges (chapitre 013) : la collectivité a perçu 55 K€, soit 66 K€ en moins au regard de la réduction du nombre d'arrêt maladie observé – cela reste concentré au niveau d'un agent ;
- Produits de services (chapitre 70) : la collectivité passe de 22 K€ à 4,5 K€ dans la mesure où il n'y a plus de convention de mutualisation avec le PETR de Remiremont au titre de la politique France Services. En outre, le paiement des frais inhérents aux conventions de mutualisation avec le SCOT (copieur) et l'Office de Tourisme de la CAE (gestion des guides) interviendront en 2025 ;
- Reprise sur amortissements (chapitre 78) : jeu d'écriture afférent à la SEM qui fait écho au même montant que l'on retrouve au niveau des dépenses de fonctionnement au chapitre 65 ;
- Une baisse sensible des dotations et subventions (chapitre 74) : - 159 660,84 € par rapport à 2023 – cela s'explique par deux effets concomitants – le 1^{er} relève de l'arrêt de grands projets car ceux étant prévus dans le projet de territoire ont été conclus sur la première partie du mandat ou sont en cours de finalisation. Le 2^{ème} effet est lié à la fin du rattrapage de la perception de recettes (FSE et LEADER) car ce travail a été bouclé en 2023.

Dans le détail, les évolutions se présentent comme suit par type de financeurs :

- Etat : -92 K€ malgré la hausse des financements relevant de France Services (+ 5 K€ par site et +5 K€ également pour les 6 sites en ZRR) – cela s'explique par la baisse progressive du financement des postes de conseillers numériques (de 140 K€ en 2023 à 92,5 K€ en 2024), couplé au versement de la subvention DRAAF de 130 K€ en 2023 pour le financement d'actions issue du PAT.
- Région : maintien globalement à même niveau via le soutien à l'aide au poste en ingénierie mais ce poste pourrait baisser en 2025 et 2026 avec l'évolution programmé du règlement d'intervention ;
- Département : + 2K€ via les financements relevant de l'aide aux postes LEADER et au financement alloué au titre de la CTEC France Services (pour rappel 80% du reste à charge déduction faite de l'aide de l'Etat) – c'est le secteur qui présente le plus de fragilité pour 2025 ;
- Participation EPCI et communes : - 7 K€ pour les cotisations des EPCI et communes via l'effet de la baisse de la démographie du territoire mais également la fin de location annuelle du Xylolab à la CAE – en effet le montant de la contribution pour les trois EPCI membres est resté à 7,40 €/habitant et à 0,70 € pour les communes isolées relevant de la politique Pays d'Art et d'Histoire (PAH) ;
- Fonds européens : 100 K€ de recettes de perçu, soit 128 K€ en moins par rapport à 2023 mais cela s'inscrit dans la logique de la fin du rattrapage des subventions précédemment non traitées par la collectivité ;
- Agence : +49 K€ via un versement d'une partie de la subvention de l'agence de l'eau relevant de la démarche trame verte et bleue.

Evolution des produits réels de fonctionnement - période 2020-2024 (hors chapitre 002)



➤ Evolution de la répartition des charges réelles d'investissement

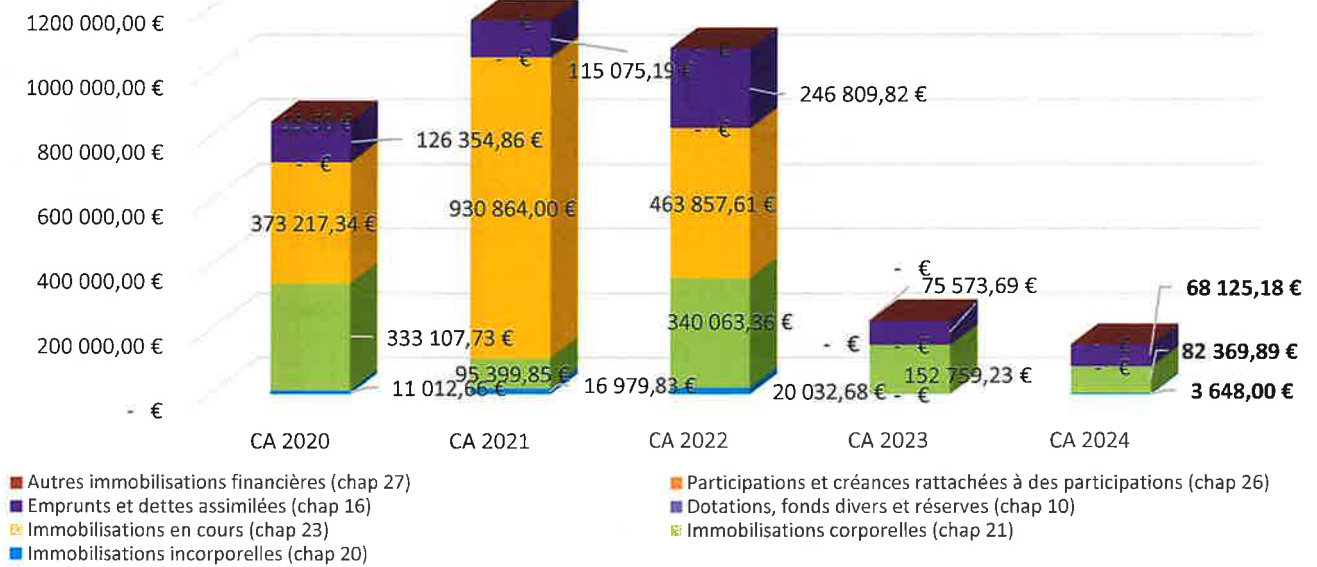
Comme cela a été constaté depuis 2023, la collectivité ne porte plus d'opération d'investissement d'importance.

Cette évolution s'inscrit dans le cadre de la stratégie inhérente au projet de territoire.

Aussi, les principales dépenses d'investissement restent conformes au DOB 2024, à savoir :

- Immobilisations corporelles (chapitre 21) :
 - Poursuite du renouvellement du parc informatique relevant des espaces libres services France Services – la collectivité a bien veillé à traiter les postes à remplacer dans le respect de la réglementation inhérente aux D3E, tout comme a veillé à acheter des postes issus du réemploi.
 - Achat de l'exposition itinérante PAH (28 K€) ;
 - Achat d'éco-compteurs afin d'évaluer l'usage des circuits VTT de la collectivité (15 K€).
- Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16) : la collectivité observe une baisse de 7 K€ issue de la fin de l'emprunt afférent à l'achat du Xylobab – ce qui permet de passer de 75,6 K€ à 68 K€ en 2024.
- Immobilisations incorporelles (chapitre 20) : les 3 648 € relève d'un achat de licence.

Evolution des dépenses d'investissement - période 2020-2024 (sans chapitre 001)

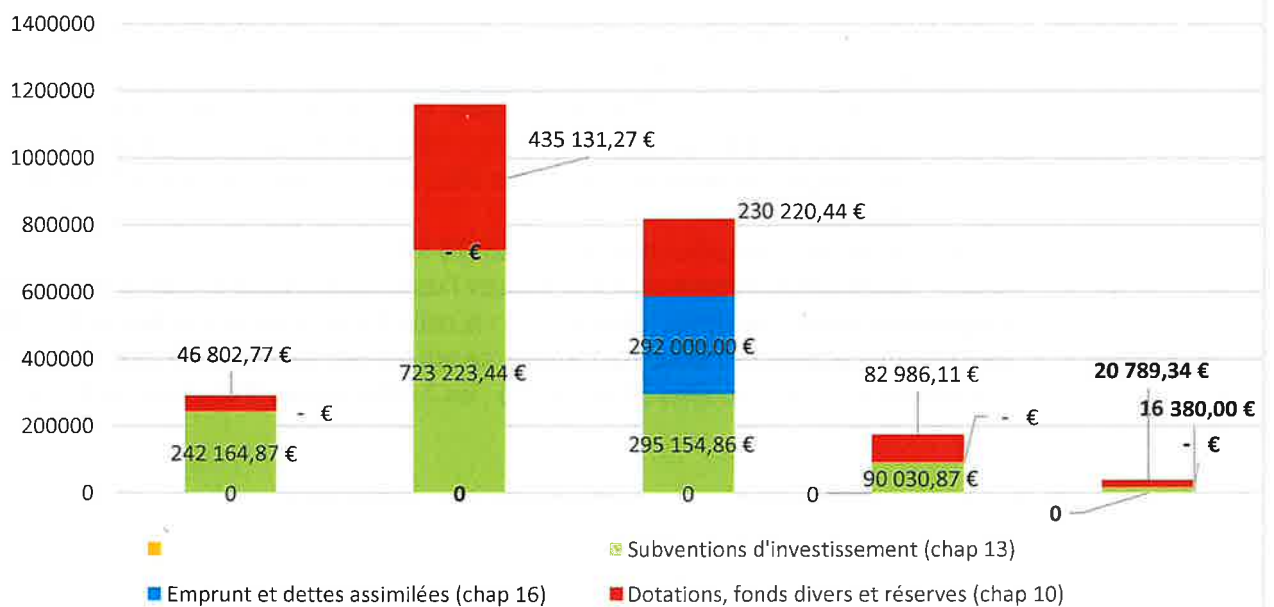


➤ **Evolution de la répartition des recettes réelles d'investissement**

En parallèle, des dépenses d'investissement, les recettes d'investissement restent très réduites avec seulement deux volets :

- Chapitre 10 : il s'agit du versement de FCTVA pour 20 789,34 € (- 62 K€ par rapport à 2023) – montant proportionnel au poids du programme de dépenses de 2023 ;
- Chapitre 13 : la subvention d'investissement (16 380 €) relève du FEADER relance dans le cadre du remplacement de panneaux en bois sur les circuits VTT – en 2023, pour rappel, le PETR avait obtenu le solde d'une subvention relative aux travaux du CIAP (90 030 €).

Evolution des recettes d'investissement - période 2020-2024



➤ **La santé financière**

L'évolution de la capacité d'autofinancement (épargne de gestion)

L'année 2020 a été marquée par un autofinancement record au regard de la faiblesse des charges de fonctionnement (cf. impact COVID) et le début de rattrapage opéré dans la perception des recettes de fonctionnement.

Progressivement, le PETR a mis en place le plan d'actions de son projet de territoire amenant à une hausse des charges de fonctionnement (notamment RH), couplé au maintien d'un niveau élevé de perception de recettes – l'année 2022 aurait pu amener un résultat plus positif mais il a été décidé de poursuivre l'effort de traitement des anciens dossiers (cf. SEM les insolites du Patrimoine).

Plus que jamais, le point de vigilance opéré lors du DOB 2024, trouve son prolongement en 2025, à savoir que dorénavant la collectivité va devoir maîtriser ses dépenses de fonctionnement au regard de la hausse du chapitre 012 et le report de dépenses programmées en 2024 et 2025 sur le compte 617 et au décalage de règlement des conventions de mutualisation (versement à N+1).

Dans ce cadre, la stratégie financière de la collectivité avait été prudente visant à ne pas opérer de baisse de cotisations en 2024 malgré les sollicitations opérées de la CAE. En effet, au regard d'un contexte budgétaire incertain, couplé à une réduction des recettes exceptionnelles attendues au bénéfice du PETR, la collectivité avait souhaité reporter cette hypothèse de baisse de cotisation à l'exercice 2025.

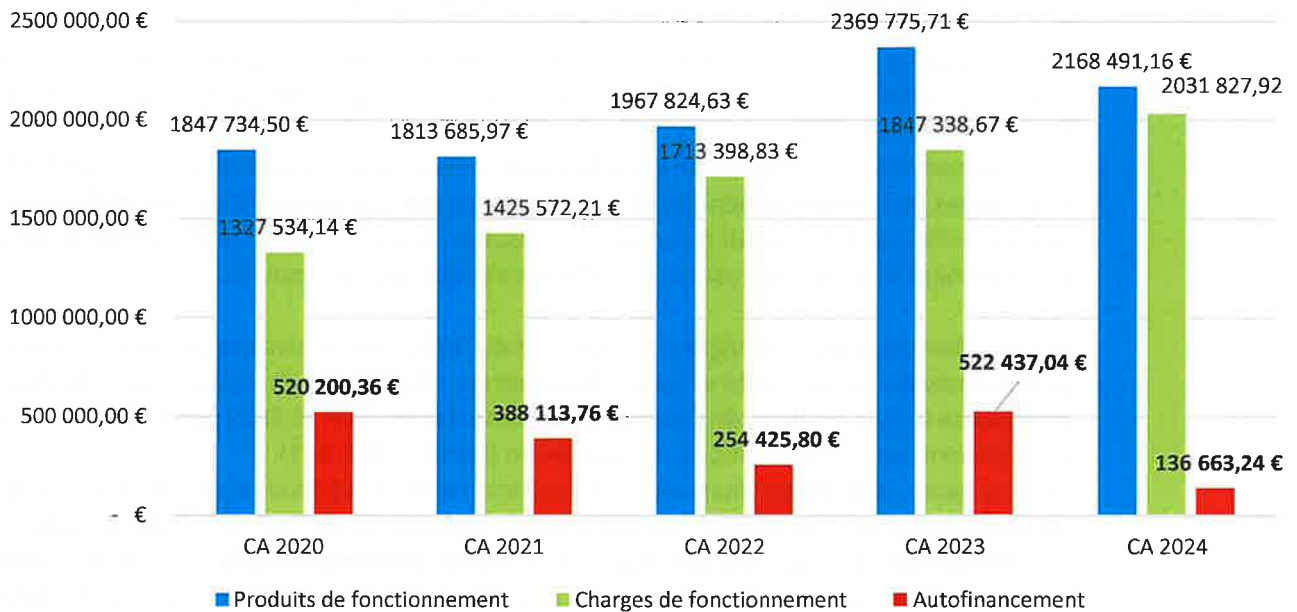
Aussi, l'exercice 2024 conforte les projections opérées début 2024, à savoir que sur la base des recettes et dépenses réelles de fonctionnement, la capacité d'autofinancement de la collectivité se réduit très fortement du fait de quatre aspects :

- Arrêt de l'effet de rattrapage des subventions passées ;
- Arrêt de la perception de produits exceptionnels ;
- Hausse de la masse salariale avec l'impact des mesures gouvernementales, le passage à 2 agents par site France Services et maintien de l'ambition de la collectivité par rapport à sa feuille de route (projet de territoire) ;
- Montant de cotisations ne couvrant pas le besoin réel de la collectivité pour équilibrer son budget – pour 2025 sans l'appui de l'excédent de fonctionnement, le montant de cotisations devrait être porté à 7,93 € contre 7 € comme envisagé pour 2025 et 2026.

Evolution du montant de cotisation par habitant du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges



Evolution de l'épargne de gestion (période 2020-2024)



Trajectoire de la CAF brute et de la CAF nette :

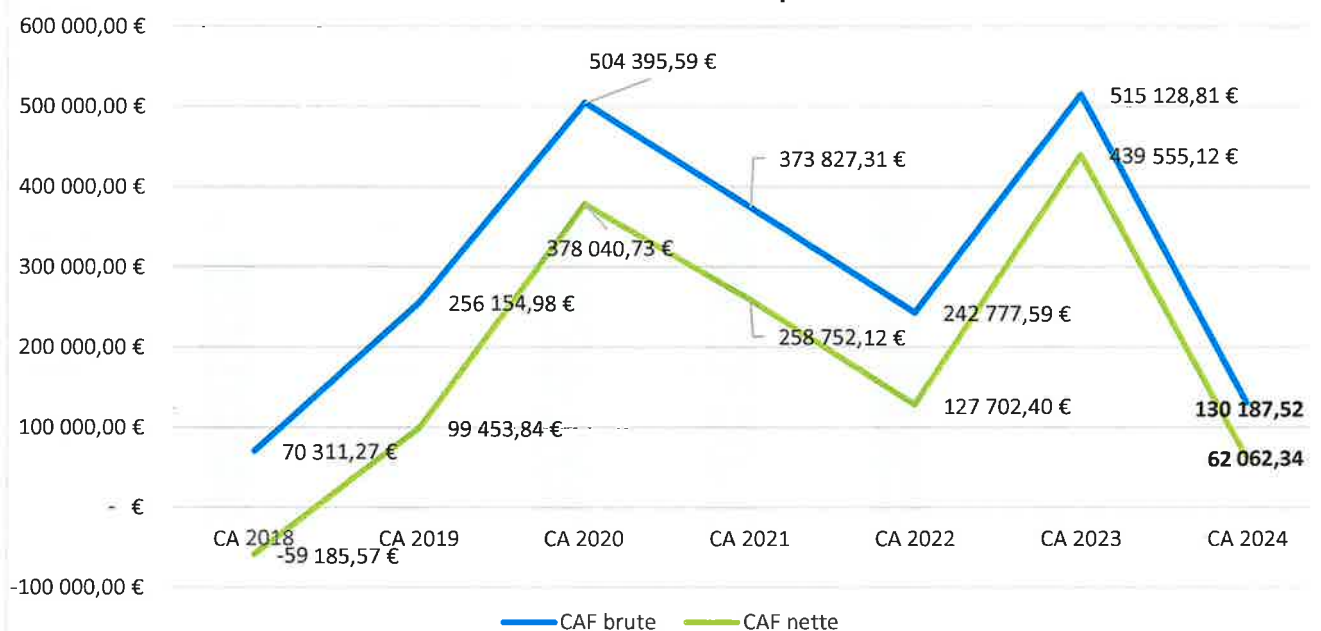
L'évolution très forte de la trajectoire suit celle de la capacité d'autofinancement de la collectivité.

Cette situation :

- Ne fragilise pas à court terme la collectivité au regard de l'absence de portage d'opération d'investissement et de l'excédent de fonctionnement reporté ;
- Présente moins de risque au regard du désendettement accéléré de la collectivité notamment avec un emprunt en moins fin 2025.

Par contre, la collectivité se doit d'être attentive dans sa stratégie de baisse de cotisations, de maîtrise de ses dépenses de fonctionnement couplé au principe acté de ne plus porter d'opération d'investissement.

Evolution de la CAF brute et nette - période 2018-2022



Une dette maîtrisée

Sur la période 2023-2024, la dette du PETR a diminué au regard :

- De la rétrocession de trois emprunts relevant des Maisons du Vélo dans le cadre de l'évolution des compétences du PETR ;
- Du remboursement anticipé (fin 2022) de l'emprunt de la Maison du Vélo de Xertigny qui avait été souscrit à l'époque pour des problèmes de trésorerie ;
- La fin de l'emprunt relatif aux équipements du Xylolab.

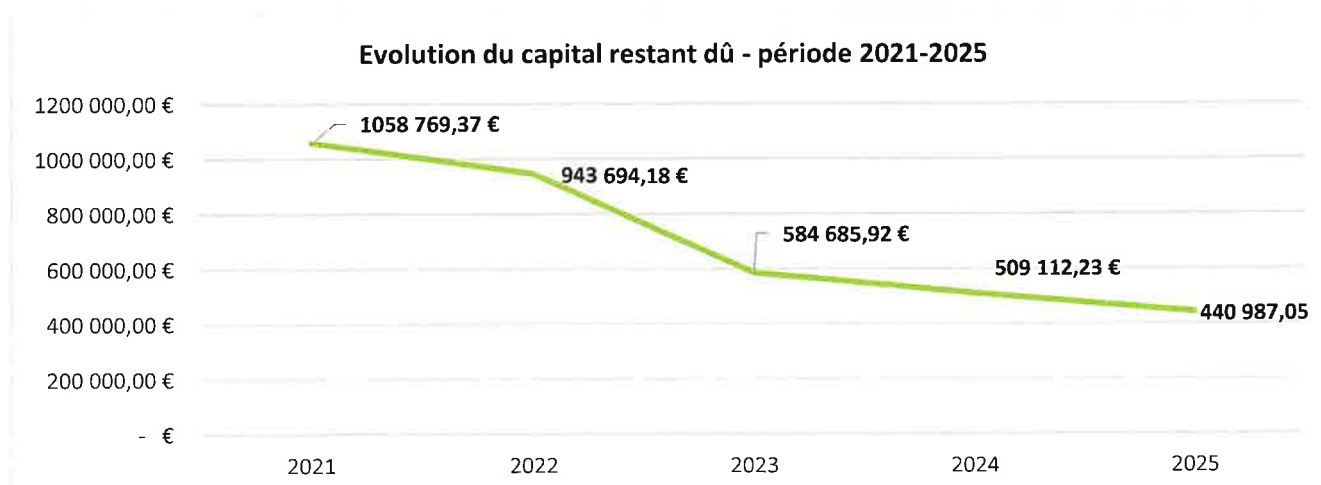
Et, ce malgré la souscription en 2023 d'un emprunt de 292 000 € afin de permettre l'acquisition du nouveau siège social du PETR.

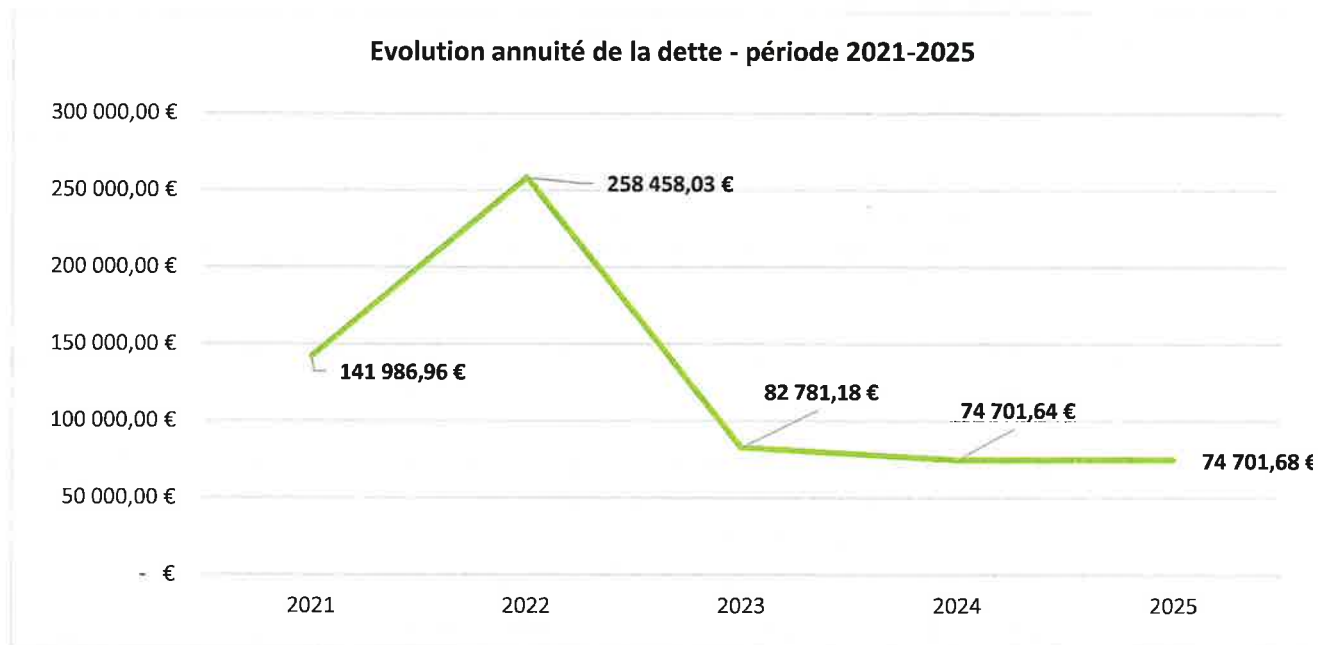
Ainsi, le PETR ne compte plus que trois emprunts dont un (renouvellement du parc informatique) qui va se terminer fin 2025 – or, c'est celui qui pèse le plus en termes d'annuité de la dette.

En outre, le remboursement anticipé des deux emprunts se terminant en 2038 et 2042 apparaît peu adapté :

- Un taux d'emprunt relativement favorable ;
- Des conditions de sortie peu favorable ;
- Un encours de la dette qui va sensiblement baisser à partir de 2026

ETS BANCAIRES	OBJET DE L'EMPRUNT	CAPITAL EMPRUNTE	DETTE AU 01/01/2022	DETTE AU 01/01/2025	DATE DERNIÈRE ECHEANCE
CREDIT AGRICOLE	MDV EPINAL	245 000,00 €	173 386,81 €	- €	31/01/2030
CREDIT AGRICOLE	MDV EPINAL	150 000,00 €	87 962,36 €	- €	31/01/2030
CREDIT MUTUEL	MDV XERTIGNY	195 000,00 €	157 996,12 €	- €	30/09/2037
CREDIT AGRICOLE	MDV XERTIGNY - Emprunt compl.	180 000,00 €	160 280,69 €	- €	31/05/2039
CREDIT AGRICOLE	Machines outils Xylolab	53 400,00 €	18 790,25 €	- €	30/09/2023
CREDIT AGRICOLE	Renouvellement parc informatique	320 000,00 €	184 609,25 €	58 198,49 €	31/10/2025
CREDIT MUTUEL	Acquisition siège du PETR	292 000,00 €	- €	263 343,26 €	30/06/2042
CREDIT MUTUEL	Bâtiment CIAP	190 000,00 €	160 668,70 €	136 534,87 €	30/06/2038
Total emprunts encore à la charge du PETR		1 625 400,00€	943 694,18 €	458 076,62 €	





Dans ce contexte, dans le cadre de l'actuelle mandature, la collectivité aura opéré un très fort désendettement tout en lui garantissant de disposer d'actifs : siège de la collectivité et site de la Glucoserie.

Pour le reste de son fonctionnement, la collectivité continue de prendre appui sur les collectivités partenaires qui mettent à disposition les locaux supports à l'animation du réseau France Services (10 sites pour rappel).

II – LES GRANDES LIGNES DIRECTRICES DE L'EXERCICE 2024

1) Les principales orientations générales

Au titre de l'année 2025, il est proposé le cadre d'intervention suivant :

- **La poursuite du travail de sécurisation de la collectivité engagée en 2021 avec :**
 - La poursuite du travail de développement des compétences des agents via le renforcement de l'offre de formation ;
 - La poursuite de l'animation du politique hygiène et sécurité : animation d'une culture partagée et mise en conformité réglementaire ;
 - Le renforcement de l'action dans le domaine hygiène et sécurité articulant formation des agents et mise à jour du document unique des différents sites ;
 - La poursuite du suivi financier afin d'envisager d'optimiser le coût de l'action du PETR pour le EPCI, que soit via des baisses de cotisations ;
 - La préparation d'un bilan de fin de mandat à destination des actuels et futurs élus du comité syndical de la collectivité ;
 - Le renforcement de la communication des actions conduites par le PETR avec notamment la participation aux prix Territoria et prix ANPP.
- **Le développement de la fonction d'ingénierie avec via :**
 - La poursuite d'animation du service d'aides aux EPCI et communes avec confirmation de la double approche proposée aux élus : adaptation et pédagogie ;
 - La finalisation de la gestion du programme LEADER 2014-2022 et l'animation programme 2023-2027 dans une double optique : égalité de traitement et rigueur dans l'instruction ;
 - La mise en œuvre effective d'une ingénierie multifonds européens (FEADER et FEDER en particulier) suivant les besoins des collectivités ;
 - La poursuite de l'accompagnement du conseil de développement commun au PETR et aux trois EPCI membres.
- **La poursuite de la montée en gamme de l'offre de service services aux populations ce qui induit :**
 - La poursuite de la sécurisation de l'aménagement des 10 sites labellisés France Services en prenant appui sur les recommandations de l'accompagnement « LALI » de la Banque des Territoires ;
 - La poursuite de la montée en compétences des équipes France Services : formation pour l'accompagnement des usagers et conforter la fonction de responsable de site France Services
 - La poursuite du développement de l'offre autour des usages numériques via la feuille de route actée par les élus sur 2023-2026 et la stabilisation de l'équipe ;
 - La poursuite de la démarche d'observation avec l'actualisation des données statistiques et la mise en œuvre du plan d'actions issue de l'analyse des besoins sociaux engagée en 2023.
- **La poursuite du développement de la politique Pays d'Art et d'Histoire avec :**
 - Le renforcement du taux de recours et de la territorialisation de l'action du service (à la Glucoserie et dans les territoires via notamment l'exposition itinérante) ;
 - La poursuite de l'appropriation de l'offre de service jeunes publics dans les territoires ;
 - La poursuite de l'offre de service en direction des territoires : programmation de visites et conférences, publication ... ;
 - La poursuite de la professionnalisation de l'équipe de guides PAH ;
 - Le développement des actions d'ingénierie auprès des collectivités partenaires, à l'instar du partenariat avec la ville d'Epinal (Basilique).
- **La poursuite du travail autour de l'aménagement durable du territoire :**
 - La poursuite du travail de préfiguration d'un outil logistique au service des acteurs de la politique alimentaire territoriale avec la conduite de l'étude de la phase 2 ;

- La poursuite de la mise en œuvre du plan d'action du PAT : ateliers A TABLE, premiers accompagnements RHD en matière d'approvisionnement local, formalisation du plan d'actions AMI Climat ;
- La formalisation du plan d'action de la démarche trame verte et bleue et la poursuite des premières actions opérationnelles
- La mise en œuvre effective de la nouvelle feuille de route concernant le cadre de gestion des circuits VTT avec le renforcement de l'entretien des plus de 1 400 kilomètres de circuits.

2) Les principales orientations

a) Des charges de fonctionnement – poursuivre la maîtrise des dépenses tout en sécurisant le cadre de gestion du secteur services aux populations

Cela intègre donc :

- La maîtrise des dépenses relatives au coût de fonctionnement informatique et téléphonique via la démarche de mutualisation avec la ville d'Epinal – il conviendra de prévoir d'ores-et-déjà la suite du marché en cours sur le secteur France Services pour l'informatique et la téléphonie (arrêt en septembre 2026) ;
- La maîtrise des autres postes de gestion courantes avec une attention sur les postes copieurs, assurances ;
- La maîtrise des charges courantes avec la poursuite du portage en régie des actions conduites par la collectivité avec le cas échéant la mutualisation de moyens comme dans le cadre du Plan Alimentaire Territorial (démarche interPAT) ;
- La maîtrise du poste étude et recherche avec un appui de compétence technique réduit (fin d'étude trame verte et bleue et phase 2 du projet logistique du PAT) ;
- Le développement d'un budget formation à même niveau que les autres années afin de poursuivre le développement des compétences des agents et faire de ce volet un levier pour l'attractivité de la collectivité ;
- La maîtrise de la masse salariale avec :
 - Stabilisation des équipes des différents services dans le respect de la politique de rémunération de la collectivité ;
 - Réflexion sur le dimensionnement de l'offre de services autour des usages numériques ;
 - Arrêt de « l'optimisation » de la fonction de direction au regard du travail engagé depuis septembre 2024 (avec retour à 1 ETP au lieu de 0,6 ETP).

b) Des recettes de fonctionnement : une fragilisation importante avec le repositionnement du Département des Vosges couplé à l'arrêt de l'effet « rattrapage des subventions des exercices précédents »

- La hausse des recettes de l'Etat concernant le financement des sites France Services : +5 K€ par site par rapport à 2024 ;
- La baisse des recettes du Département des Vosges : -50% pour le financement de la CTEC relative à France Services et arrêt des financements au programme LEADER ;
- Le financement des postes de conseillers numériques avec la poursuite de la dégressivité de l'aide sur la période 2023-2026 ;
- Le suivi attentif des subventions restant à percevoir auprès de la DRAAF (Plan Alimentaire Territorial), Agence de l'Eau (étude trame verte et bleue) et LEADER (au regard des délais d'instruction) ;
- Le réajustement du montant des cotisations du PETR pour participer à l'effort de maîtrise des dépenses publiques (via un effort particulier en 2025 sur une base de 1,5 €/habitant) avec une vision 2025-2026 mais avec l'enjeu de questionner le cadre d'intervention de la collectivité pour préparer le BP 2027 ;

Cotisations simulées EPCI	Montant 2024	Montant 2025	Baisse 2025	Baisse exceptionnelle 1,5 €/habitant	Montant 2025 réajusté	Baisse 2025 réajustée	Montant 2025
CAE	840 691,80 €	792 302,00 €	-48 523,00 €	169 779,00 €	622 523,00 €	-218 302,00 €	792 302,00 €
CCVCSO	89 873,00 €	83 342,00 €	-5 613,40 €	17 859,00 €	65 483,00 €	-23 472,40 €	83 342,00 €
2C2R	98 982,40 €	92 288,00 €	-5 754,60 €	19 776,00 €	72 512,00 €	-25 530,60 €	92 288,00 €
Total	1 029 547,20 €	967 932,00 €	-59 891,00 €	207 414,00 €	760 518,00 €	-267 305,00 €	967 932,00 €

- La poursuite du co-financement des actions PAH à hauteur de 50% de la part de la DRAC ;
- Une vigilance sur l'évolution du cadre d'intervention de la Région Grand Est en termes de soutien à l'ingénierie (35 K€ par an) – les arbitrages n'ont pas été encore rendus ;
- Absence de subvention restant à percevoir en termes de dossier non traité avant 2020.
- Comme les autres années, mais d'autant plus dans un contexte budgétaire incertain, seules les subventions notifiées seront inscrites au budget primitif.

a) Dépenses d'investissement

L'année 2025 s'inscrit dans la droite ligne de l'exercice précédent et sera marqué par :

- La baisse globale de ce secteur avec la fin des grandes opérations d'aménagement qui ont été bouclés en 2023 ;
- Le désendettement progressif de la collectivité : aucun nouvel emprunt ne sera à prévoir avec même la fin de celui portant sur l'acquisition du matériel informatique fin 2025.

Dans ce cadre, trois axes ressortent en termes de dépenses d'investissement :

- L'actualisation de l'équipement informatique (sites France Services) ;
- Les aménagements pour l'entretien et/ou l'ajustement du fonctionnement des circuits VTT mais avec un plafonnement annuel de dépenses (25 K€) ;
- Les potentiels ajustements en matière d'agencement des sites France Services.

b) Recettes d'investissement

Le financement de la section s'opérera :

- En priorité via l'excédent de l'exercice 2024 ;
- La subvention LEADER attendue dans le cadre de l'action PAH ne pourra être perçue que sur 2026 au regard de l'état d'avancement de la programmation 2023-2027 au niveau de l'instruction par l'autorité de gestion.

ANNEXES

Trajectoire en matière de politique de ressources humaines

1) L'évolution des effectifs

La situation des effectifs fin 2024, traduit :

- La stabilisation des responsables de service dans les domaines clefs relevant du projet de territoire ;
- La stabilisation du secteur ressources avec deux agents qui assurent une continuité de service sur els missions de bases RH, finances, courrier et instances ;
- La finalisation du passage à deux agents France Services par site portés directement par le PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges ;
- Le renforcement des secteurs aménagement du territoire et ingénierie via le recrutement d'un agent venant en appui des missions Plan alimentaire Territorial, biodiversité et ingénierie.

Au niveau des effectifs 2023, 57% des agents sont contractuels (en majorité sur les postes relevant des services aux populations avec notamment le portage du dispositif des conseillers numériques). Cela s'explique par la difficulté à pourvoir des postes via des titulaires, couplé également à la nécessité de recruter des contractuels au titre de la mise en place de dispositifs encadrés dans le temps (conseillers numériques, VTA).

Par contre, sur les fonctions de responsables de service et sur le volet finances un accent a été mis sur la recherche d'agents titulaires.

A noter que ce taux est en légère diminution puisque le taux était de 59% en 2023. Cette évolution s'explique par le processus de titularisation qui se met en place dans le cadre du parcours de professionnalisation des postes de conseillers France Services.

Comme mentionné déjà en 2021, un enjeu fort ressort en termes de sensibilisation et d'acculturation au fonctionnement de la fonction publique territoriale.

Dans ce cadre, un accent a été mis sur depuis 2023 autour du renforcement de l'accès à la formation :

- Analyse de la pratique et coaching ;
- Hausse du recours aux formations CNFPT ;
- Mise en œuvre d'un volet hygiène et sécurité.

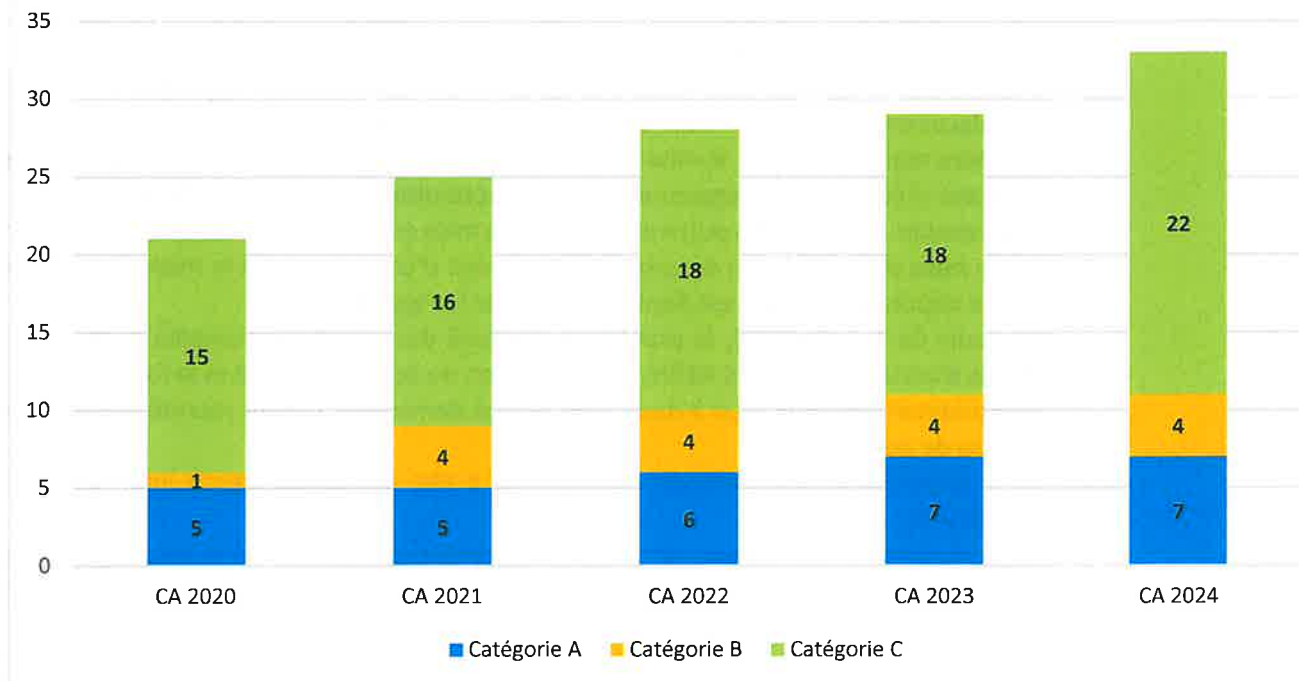
Le volet formation fait l'objet d'un temps particulier dans le cadre des entretiens professionnels avec un encouragement important opéré auprès des agents afin qu'ils suivent au moins une formation par an.

En termes d'égalité femmes-hommes, le public féminin est globalement bien représenté sur l'ensemble des catégories d'emploi en proportion par rapport aux hommes (57% en catégorie A, 100% en B et 81% en C).

De même, le niveau de rémunération reste équilibré au niveau de l'approche genrée – voire même avec un avantage au public féminin qui s'explique par un niveau d'expérience professionnelle plus fort.

Il en ressort même une plus grande part au niveau des postes à responsabilité (agents de catégorie A).

Evolution des effectifs par catégorie d'emploi - période 2020-2024



2) Les avantages des agents

Au niveau de la gestion de la collectivité, les agents disposent des avantages suivants :

- Tickets restaurant pour l'ensemble des agents : 1 par jour travaillé avec un taux de prise en charge de 50% - le taux de prise en charge a été revu à la baisse (60% précédemment). De même, le nombre est dorénavant forfaitaire (15) alors que précédemment il était lié au nombre de jours travaillés,
- Au titre de la protection sociale complémentaire, les agents disposent également d'une participation employeur plafonnée à 21 € dans le cadre du maintien de salaire ;
- Une participation de l'employeur à la mutuelle santé à hauteur de 10 € depuis le comité syndical du 22 juin 2023 ;
- Mise à disposition d'un forfait téléphonique pour deux agents (le nombre était de 8 en 2020) ;
- Mise en œuvre effective du télétravail avec un cadre régie via une charte.

Dans le cadre de la refonte du cadre de gestion de la collectivité – le fonctionnement se présente comme suit :

- Les cadres ont vu leur cycle de travail passer de 39h à 37h30 – les autres agents sont à 35h ;
- Au niveau de la gestion des avantages des agents : seuls les agents se déplaçant disposent d'un téléphone portable.

Afin d'améliorer les conditions de travail, le matériel des agents du siège a été complètement renouvelé en 2022 et 2023 avec le remplacement des postes fixes par des ordinateurs portables plus adaptés aux déplacements et au télétravail.

Dans le cadre de sa politique RH la collectivité veille à analyser de manière générale son positionnement par rapport :

- Aux autres PETR du département ;
- Aux EPCI membres de la collectivité.

En effet, les élus de la collectivité sont attachés à ne pas mettre en place une politique « offensive » en termes de rémunération ou d'avantages accordés aux agents.

Par contre, l'accent a été mis autour :

- Des conditions de travail avec le changement de lieu de travail (opéré entre 2022 et 2023), le remplacement du mobilier mais également des postes de travail.
- Du cadre managérial avec la mise en place de responsable de service, couplé à la généralisation des réunions d'équipe, mais également depuis septembre 2020 de point hebdomadaire pour chaque responsable. Cela a été en outre prolongé via la mise en place d'une démarche d'évaluation conduite sur le mois de janvier afin de proposer un temps d'échange entre le manager et l'agent (pratique initiée depuis 2021 et qui est depuis intégré par les agents).
Au cours de l'année 2023, la procédure d'accueil des nouveaux arrivants a été renforcée avec un temps d'accueil clairement défini, la préparation du poste de travail et la formalisation d'un rapport d'étonnement au bout d'un à deux mois qui est demandé à l'agent recruté afin de faire le point sur la prise de poste.
- De la sécurisation des pratiques avec la mise à plat de l'arborescence informatique et des fiches procédures ;
- Le renforcement des actions en matière d'hygiène et sécurité via la mise à jour progressive des documents uniques et le développement de formations de base (premiers secours et extincteurs).

3) La stratégie Ressources Humaines de la collectivité

La collectivité a poursuivi le travail engagé en 2021 avec la remise à plat de sa gestion et de son organisation :

- La mise à jour régulière du règlement intérieur de la collectivité ;
- La mise à jour des règlements intérieurs pour les sites accueillant du public : 10 sites France Services et Glucoserie ;
- L'adoption d'un nouveau plan égalité femmes-hommes après évaluation du premier ;
- La définition d'une stratégie de rémunération des agents venant compléter les lignes directrices de gestion et le RIFSEEP ;
- La définition du cadre de mise en œuvre du télétravail ;
- La mise à plat des dossiers agents qui n'avait pas fait l'objet jusque-là d'une gestion pleinement sécurisée ;
- Le développement de l'offre de formation en direction des agents avec la diversification des offres : coaching, analyse de la pratique, ...
- La mise à plat des procédures et la mise en place effective des registres de sécurité et des registres pour danger grave et imminent ;
- La remise à plat complète du cadre de gestion des guides du service Pays d'Art et d'Histoire (document unique, formation, procédure d'accompagnement, habillement ; équipement) ;
- Le recrutement effectif depuis septembre 2023 d'un agent référent du secteur RH.

Sur l'année 2025, l'accent sera mis autour :

- La poursuite du cadre de « professionnalisation » de l'équipe de guides du service Pays d'Art et d'Histoire ;
- La poursuite de la politique hygiène et sécurité relancée en 2024 avec la mise à jour du document unique par site, le développement d'information et de formation à l'attention des agents de la collectivité ;
- Le renforcement de la politique de la collectivité en matière de RGPD engagée depuis 2021 au sein de la collectivité – à ce titre deux référents du DPO (centre de gestion de Meurthe-et-Moselle) vont

venir en appui des services pour animer cette politique avec comme priorité la mise à jour des registres et la formalisation des procédures internes ;

- De la poursuite du développement de l'offre de formation en direction des agents de la collectivité avec des temps par collectifs : animation de collectif de travail pour les cadres et qualité de l'accueil pour les agents du service « services aux populations » ;
- De la cohésion d'équipe avec l'organisation d'un séminaire courant juin 2025 et le travail de formalisation du bilan de mandat - outil pour faire un point sur l'action engagée depuis 2020 et proposer aux élus des axes de travail pour la prochaine mandature.

Une évaluation générale de la gestion RH pourra être envisagée en faisant appel à un regard extérieur (cf. mission élèves IRA).

N°06/2025 – FINANCES – Validation de la stratégie d'inclusion numérique « France Numérique Ensemble »

RAPPORT DU VICE-PRESIDENT

En 2023, sous l'impulsion de l'Agence nationale de Cohésion des Territoires (ANCT), la circulaire FNE a défini un cadre de construction, puis de mise en application, d'une feuille de route d'inclusion numérique, à l'échelon départemental. Cette feuille de route a pour ambition de fixer un axe commun et partagé de tous les acteurs de l'inclusion.

Construite avec une gouvernance d'une trentaine de structures publiques et privées, la feuille de route sur le Département des Vosges a été présentée à l'ANCT et a obtenu un premier accord de principe au cours du quatrième trimestre 2024.

Pour rappel, la phase de conception s'est déroulée en plusieurs étapes, entre décembre 2023 et octobre 2024.

Afin d'associer le plus grand nombre de structures à cette démarche FNE, une sollicitation a été réalisée auprès des structures vosgiennes : collectivités, associations, opérateurs publics, ...

Une gouvernance a été installée, avec un pilotage Département – Sous-préfecture et la participation active de structures porteuses de CNFS, de France services et de l'organisme d'inclusion régional Hubest.

Sur la base de son projet de territoire, le PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges, de par son action en matière d'usage numérique via l'animation d'une équipe de 4 conseillers numériques s'inscrit dans cette stratégie départementale.

La phase initiale, constituée d'enquêtes de territoire et de temps de travail avec les acteurs de terrain, a permis de mettre en lumière les forces et les difficultés rencontrées par les citoyens et par les professionnels de l'inclusion : une absence de lisibilité de l'offre de service, une faible connaissance des acteurs et une absence de ligne directrice dans la stratégie, un réseau de professionnels néanmoins présent et réparti sur le territoire, ... Cette phase a également permis de mettre en avant les opportunités de notre territoire : un réseau d'acteurs potentiels, une volonté partagée de travailler conjointement pour accompagner les citoyens, des réseaux CNFS et France Services présents et très actifs, ...

L'ensemble de ces éléments ont permis de construire la feuille de route, dans le respect du cadre édicté par l'ANCT, selon 4 enjeux :

- Cibler l'autonomie numérique des usagers ;
- Encourager le numérique comme un levier d'insertion et d'accès aux droits ;
- Promouvoir un numérique rassurant et sécurisé ;
- Structurer les acteurs et actions sur le territoire.

Ces enjeux ont été déclinés en 28 actions concrètes à mettre en œuvre.

Dès accord de principe de la part de l'ANCT, la gouvernance a priorisé les 5 actions suivantes :

- Proposer une cartographie unique de l'offre de services et des actions d'inclusion numérique ;
- Identifier et former à un socle de compétences minimales ;
- Développer la logique de parcours ;
- Développer l'offre de services autour des risques cyber (arnaques, intox, etc.) ;
- Développer et animer le réseau des professionnels/bénévoles.

Afin d'acter le démarrage officiel de « France numérique ensemble », le premier comité de pilotage se réunira au cours du premier trimestre avec l'ensemble des acteurs.

DELIBERATION

Après avoir entendu le rapport du Vice-président et en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité,

AUTORISENT le Président à signer cette stratégie « France numérique ensemble », marquant ainsi la mise en application de ce cadre d'inclusion numérique sur le territoire vosgien.

N°07/2025 – RESSOURCES HUMAINES – Mise à jour du tableau des effectifs

Monsieur Yannick VILLEMIN précise que la mise à jour du tableau des effectifs est liée à deux évolutions de situation d'agents :

- La création d'1 poste de rédacteur principal 1^{ère} classe – doit permettre de nommer Cécile PIERRE à ce grade suite à sa réussite au concours.

Cela permet de saluer à cette occasion le travail et l'investissement de l'agent dans le cadre de la gestion des deux programmes LEADER – il convient bien entendu d'associer également Marie VAXELAIRE et Ludmilla HELLOT dans cette réussite.

Cécile PIERRE serait nommée le 1^{er} mars 2025.

- La création d'1 poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe – cela est permis via la promotion interne pour Jean-Noël FRANCOIS – agent qui intervient au sein de deux services : services aux populations et aménagement du territoire – il serait nommé le 5 mai 2025.

Cela salue l'investissement et le développement constant des compétences de l'agent avec un travail d'appui important opéré auprès des deux chefs de services avec qui il travaille.

Bien entendu, ces évolutions sont parfaitement en corrélation avec les lignes directrices de gestion de la collectivité.

Monsieur Dominique GEORGE quitte le comité syndical à 19h05 avant le vote du rapport.

RAPPORT DU PRESIDENT

Monsieur le Président s'exprime comme suit :

Vu l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique ;

Considérant le principe que les rémunérations des agents sont établies sur la base du grade ;

Considérant les lignes directrices de gestion de la collectivité

Considérant les besoins de la collectivité ;

Monsieur le Président propose de modifier le tableau des effectifs comme suit avec :

- La création d'1 poste de rédacteur principal 1^{ère} classe
- La création d'1 poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe

EMPLOI PERMANENT

Filière	Cadre d'emploi	Grade	Catégorie	Libellé de l'emploi	Emplois budgétaires			Effectifs pourvus		Effectif vacants TOTAL	Date de création et référence délibération
					Temps de travail	Possibilité de pourvoir l'emploi par un contractuel	Total	par un agent titulaire ou contractuel	Total		
Administrative	Attaché territorial	Attaché principal	A	Chargée de mission RH et finances	TC	L332-13; L332-14; L 332-8-2°	1	Titulaire	1	0	11/10/2018 N°54/2018
		Attaché		Chef de service "Aménagement Durable du territoire"	TC	L332-13; L332-14; L 332-8-2°	1	Contractuel	1	0	20/06/2024 N°23/2024
				Chargé de mission LEADER	TC	L332-13; L332-14; L 332-8-2°	1	Contractuel	1	0	20/06/2024 N°23/2024
				Chef de service "Ingénierie"	TC	L332-13; L332-14; L 332-8-2°	1	Titulaire	1	0	20/06/2024 N°23/2024
				Chargé de mission Économie	TC	L332-13; L332-14; L 332-8-2°	1		0	1	28/09/2023 N°37/2023
	Rédacteur territorial	Rédacteur principal 1ère classe	B	Chef de service Maison France Service	TC	L332-13; L332-14; L 332-8-2°	1	Titulaire	1	0	28/09/2023 N°37/2023
		Rédacteur principal 2ème classe		Chargé de mission LEADER	TC	L332-13; L332-14; L 332-8-2°	1		0	1	27/02/2025 N°07/2025
				Chargé de mission LEADER	TC	L332-13; L332-14; L 332-8-2°	1	Titulaire	1	0	28/09/2023 N°37/2023
		Rédacteur		Assistance de l'animateur du patrimoine	TC	L332-13; L332-14; L 332-8-2°	1	Contractuel	1	0	28/09/2023 N°37/2023
				Responsable administrative polyvalente	TC	L332-13; L332-14; L 332-8-2°	1	Titulaire	1	0	06/10/2022 N°50/2022
	Adjoint administratif principal 2ème classe	C	Conseiller France Services	TC	L332-13; L332-14; L 332-8-2°	1	Contractuel	1	0	06/10/2022 N°50/2022	
			Chargé d'accueil et d'animation du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP)	TC	L332-13; L332-14; L 332-8-2°	1	Contractuel	1	0	28/09/2023 N°37/2023	
			Conseiller France Services	TC	L332-13; L332-14; L 332-8-2°	1	Contractuel	1	0	28/09/2023 N°37/2023	
			Conseiller France Services	TC	L332-13; L332-14; L 332-8-2°	1	Contractuel	1	0	28/09/2023 N°37/2023	
			Conseiller France Services	TC	L332-13; L332-14; L 332-8-2°	1	Titulaire	1	0	28/09/2023 N°37/2023	
			Conseiller France Services	TC	L332-13; L332-14; L 332-8-2°	1	Contractuel	1	0	28/09/2023 N°37/2023	
			Conseiller France Services	TC	L332-13; L332-14; L 332-8-2°	1	Contractuel	1	0	28/09/2023 N°37/2023	
			Conseiller France Services	TC	L332-13; L332-14; L 332-8-2°	1	Titulaire	1	0	28/09/2023 N°37/2023	
			Conseiller France Services	TC	L332-13; L332-14; L 332-8-2°	1	Contractuel	1	0	28/09/2023 N°37/2023	
			Conseiller France Services	TC	L332-13; L332-14; L 332-8-2°	1	Contractuel	1	0	28/09/2023 N°37/2023	
			Conseiller France Services	TC	L332-13; L332-14; L 332-8-2°	1	Contractuel	1	0	28/03/2024 N°15/2024	
			Coordinateur des chefs de service "Services Aux Populations" et "Circuits VTT"	TC	L332-13; L332-14; L 332-8-2°	1		0	1	27/02/2025 N°07/2025	
			Conseiller France Services	TNC 24,30h	L332-13; L332-14; L 332-8-2°	1	Contractuel	1	0	20/06/2024 N°23/2024	
			Conseiller France Services	TNC 24,30h	L332-13; L332-14; L 332-8-2°	1		0	1	20/06/2024 N°23/2024	
			Conseiller France Services	TNC 24,30h	L332-13; L332-14; L 332-8-2°	1	Contractuel	1	0	20/06/2024 N°23/2024	
			Conseiller France Services	TNC 24,30h	L332-13; L332-14; L 332-8-2°	1	Contractuel	1	0	20/06/2024 N°23/2024	
			Conseiller France Services	TNC 24,30h	L332-13; L332-14; L 332-8-2°	1	Contractuel	1	0	03/10/2024 N°30/2024	
			Conseiller France Services	TNC 24,30h	L332-13; L332-14; L 332-8-2°	1	Contractuel	1	0	03/10/2024 N°30/2024	

EMPLOI PERMANENT

Filière	Cadre d'emploi	Grade	Catégorie	Libellé de l'emploi	Emplois budgétaires			Effectifs pourvus		Effectif vacants TOTAL	Date de création et référence délibération
					Temps de travail	Possibilité de pourvoir l'emploi par un contractuel	Total	par un agent titulaire ou contractuel	Total		
Administrative	Adjoint administratif	Adjoint administratif	C	Conseiller France Services	TC	L332-13; L332-14; L 332-8-2°	1	Titulaire	1	0	28/09/2023 N°37/2023
				Conseiller France Services	TC	L332-13; L332-14; L 332-8-2°	1	Stagiaire	1	0	24/01/2019 N°03/2019
				Conseiller France Services	TC	L332-13; L332-14; L 332-8-2°	1	Titulaire	1	0	20/11/2017 N°43/2017
				Conseiller France Services	TC	L332-13; L332-14; L 332-8-2°	1	Titulaire	1	0	06/04/2017 N°17/2017
				Conseiller France Services	TC	L332-13; L332-14; L 332-8-2°	1		0	1	16/06/2022 N°32/2022
				Agent administratif polyvalent / spécialité RH	TC	L332-13; L332-14; L 332-8-2°	1	Titulaire	1	0	28/09/2023 N°37/2023
				Conseiller France Services	TC	L332-13; L332-14; L 332-8-2°	1	Stagiaire	1	0	28/09/2023 N°37/2023
				Conseiller France Services	TC	L332-13; L332-14; L 332-8-2°	1	Stagiaire	1	0	28/09/2023 N°37/2023
				Conseiller France Services	TNC 24,30h	L332-13; L332-14; L 332-8-2°	1		0	1	20/06/2024 N°23/2024
culturelle	Attaché territorial de conservation du patrimoine	Attaché de Conservation du Patrimoine	A	Animateur de l'Architecture et du Patrimoine	TC	L 332-8-2°	1	Contractuel	1	0	15/07/2017 N°33/2017
Technique	Ingénieur territorial	Ingénieur principal	A	Directeur général de collectivité ou d'établissement public	TNC 21h	L 332-8-2°	1		0	1	20/06/2024 N°23/2024
					TC	L 332-8-2°	1	Contractuel	1	0	19/12/2005 N°50/2005

EMPLOI NON PERMANENT

Filière	Cadre d'emploi	Grade	Catégorie	Libellé de l'emploi	Emplois budgétaires			Effectifs pourvus		Effectif vacants TOTAL	Date de création et référence délibération
					Temps de travail	Article de recrutement	Total	Contractuel	Total		
Administrative	Attaché territorial	Attaché	A	VTA	TC	L332-24	1	Contractuel	1	0	20/06/2024 N°22/2024
				Chargé des Espaces Naturels et Agricoles	TC	L332-24	1	Contractuel	0	1	03/10/2024 N°30/2024
	Adjoint administratif	Adjoint administratif	C	Conseiller Numérique	TC	L332-24	1	Contractuel	1	0	22/06/2023 N°29/2023
				Conseiller Numérique	TC	L332-24	1	Contractuel	1	0	22/06/2023 N°29/2023
				Conseiller Numérique	TC	L332-24	1	Contractuel	1	0	22/06/2023 N°29/2023
				Conseiller Numérique	TC	L332-24	1		0	1	22/06/2023 N°29/2023

DELIBERATION

Après avoir entendu le rapport du Président et en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité,

ADOPTENT l'exposé de Monsieur le Président,

VALIDENT :

- La création d'1 poste de rédacteur principal 1^{ère} classe,
- La création d'1 poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe
- La mise à jour du tableau des effectifs du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges conformément à l'exposé des motifs

DISSENT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2025

POINT D'INFORMATION n°1 – Rapport d'activité 2024

Une présentation synthétique de chaque domaine d'intervention est opérée par chaque Vice-Président.

Sur le secteur services aux populations, Monsieur Alain ROUSSEL rappelle les points suivants :

- Un taux de couverture du réseau France Services du PETR qui est en moyenne de 16.2 % sur l'ensemble du territoire avec deux points forts ;
- Plus aucune zone blanche sur notre territoire ;
- Une augmentation de notre action à travers la mise en œuvre du plan d'action défini dans le cadre de l'Analyse des besoins Sociaux (ABS).
- La dynamique positive engendrée depuis quatre ans perdure en 2024 et affiche une hausse de la fréquentation de +10% comparé à l'année 2023, soit +33% si l'on compare à 2022 et +85% si l'on compare à 2021 ;
- Avec plus de 3 000 personnes différentes reçues chaque mois sur l'ensemble de nos sites depuis septembre 2024 ;
- L'équipe des conseillers numériques a permis d'accompagner 1 878 personnes différentes en 2024 contre 1634 personnes en 2023, soit un taux d'évolution de +15% (malgré la baisse du nombre de conseillers présents depuis le mois de septembre 2024).

Pour le secteur aménagement du territoire, Madame Sylvie D'ALGUERRE indique les points saillants suivants :

Les chiffres clés de l'année :

- 12 partenaires accompagnés à la mise en place de projets répondant aux objectifs du PAT (mise en place de marchés de producteurs, approvisionnements locaux, écriture de cahier des charges, création d'une épicerie solidaire...) dont 50% d'acteurs privés ;
- Dans le cadre du programme « A TABLE » visant à proposer des ateliers cuisines, des distributions de paniers bio à moindre coût une fois par mois, des visites de fermes et des ateliers équilibres alimentaire : 120 habitants touchés pour 380 paniers de produits bio de maraîchers du territoire distribués ;
- 1 471 km de parcours entretenus par une vacataire embauchée par le PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges.

En termes de projet structurant, l'année 2024 a vu la finalisation et la restitution de la phase d'étude d'opportunité pour la création d'un service de transport alimentaire en circuits courts de proximité à l'échelle du Département porté en INTERPAT nommé « TransLocAlim88 » - la phase 2 est lancée concernant l'étude de faisabilité technico-économique.

Sur le volet biodiversité, le PETR finalise le plan d'actions concernant la démarche trame verte et bleue avec un séminaire qui se tiendra le 12 mars prochain à Chaumousey – au plan opérationnel il convient de souligner le partenariat avec la fédération des Chasseurs des Vosges qui permet de créer ou restaurer 3 mares en 2024 sur le territoire du PETR et de déployer le dispositif en 2025.

Pour le secteur Pays d'Art et d'Histoire, Monsieur Jacques GRASSER expose les points suivants :

- 2 585 : nombre de visiteurs accueillis à la Glucoserie (CIAP) en 2024, en visite libre, guidée, ou lors des animations ;
- 1 155 : nombre de visiteurs lors des 32 visites guidées (686) et les 13 conférences (469) sur l'ensemble du territoire ;

- 1 868 : nombre d'enfants touchés lors de 85 animations, dans le cadre scolaire (1720) et périscolaire (148).

A noter qu'en 2024, La Glucoserie a accueilli au mois de juin, une nouvelle exposition temporaire sur le thème de l'industrie textile.

Enfin, Monsieur Jacques GRASSER rappelle que la Glucoserie va rouvrir ses portes en visite libre à partir du 19 mars jusqu'au 31 octobre 2025, du mercredi au samedi de 14h à 18h.

Pour finir, Messieurs Christophe LEMESLE présente les éléments clefs pour le secteur ingénierie :

- Programmation LEADER 2023-2027 : 939 209 € de fonds demandés (33 projets), dont 620 678 € de dossiers sélectionnés par le Comité de Programmation pour l'année 2024 ;
- Dispositif aides aux communes : 972 179 € de subventions obtenues sur 15 dossiers et 306 162 € de subventions en cours de demande pour 12 dossiers en 2024 ;
- A noter que par souci d'articulation, le PETR n'intervient pas sur les communes labellisées « Petite Ville de Demain » et « Village d'avenir » qui dispose d'une ingénierie financée par l'Etat ;
- En outre, le PETR prend appui sur l'ANCT locale pour accompagner l'émergence des projets, voir opérer un appui dans le suivi des aides lancées par l'ANCT.

En conclusion, Monsieur Yannick VILLEMIN indique que l'année 2024 a été parfaitement résumée par les élus référents dont il salue l'investissement avec bien entendu les services comme chevilles ouvrières avec comme éléments clefs :

- Une hausse constante de l'activité de nos sites France Services et de l'intervention de nos conseillers numériques ;
- Des actions au plus près des communes dans les différents domaines avec une couverture territoriale qui ne cesse de s'améliorer touchant tant le secteur rural qu'urbain ;
- Un accompagnement en termes d'ingénierie qui se développe pour permettre la réalisation des projets des élus des communes – dans ce cadre, le PETR vise de plus en plus « à aider à faire et non à réaliser et porter les projets à la place de ».

A la fin du mandat, TOUTES les communes de notre territoire auront bénéficié d'une manière ou d'une autre d'au moins une action conduite par le PETR pour le compte de ses EPCI membres.

Il insiste bien sur ce dernier point, le PETR agit pour le compte de ses trois EPCI membres et non à leur place – quand on intervient dans une commune c'est bien pour le compte de l'intercommunalité (CAE ou 2C2R ou CCVCSO).

C'est important de bien relayer cette information qui permet de montrer que les élus intercommunaux mobilisent et mettent à disposition des moyens au service des communes.

Monsieur Yannick VILLEMIN indique que bien entendu le support sera adressé aux élus et que les services sont à disposition pour opérer des présentations dans les territoires.

POINT D'INFORMATION n°2 – Prochaines instances

Une Conférence des Maires sera organisée pour permettre l'intervention de la société Orange sur la fin du cuivre et de l'ADSL le 22 mai 2025 à Arches de 18h à 19h – point vu avec les trois présidents d'EPCI.

Ce temps est particulièrement important afin de permettre aux élus de disposer d'éléments clefs à relayer aux habitants comme la fin de la commercialisation à compter de début d'année.

Monsieur Yannick VILLEMIN indique le calendrier des instances de la collectivité pour le 1^{er} semestre de l'année 2025 :

- Bureau du PETR : 20 mars 2025 à 18 h – MHDT à Epinal

- Comité syndical du PETR : 3 avril 2025 à 18 h – MHDT à Epinal
- Bureau du PETR : 5 juin 2025 à 18 h – MHDT à Epinal
- Comité syndical du PETR : 19 juin 2025 2025 à 18 h – MHDT à Epinal

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.

LISTE DES DELIBERATIONS RELATIVES A L'ORDRE DU JOUR :

N°01/2025- ADMINISTRATION GENERALE – Rapport des délégations exercées par le Président

N°02/2025 – ADMINISTRATION GENERALE – Avis sur les demandes d'adhésion au syndicat mixte pour l'informatisation communale

N°03/2025 – ADMINISTRATION GENERALE – Adhésion à une centrale d'achat spécialisée dans le domaine du numérique, des télécoms dénommée CANUT

N°04/2025 – FINANCES – Vote des participations financières des collectivités membres et des communes individuelles au titre de la politique PAH pour l'exercice 2025

N°05/2025 – FINANCES – Débat d'Orientation Budgétaire 2025

N°06/2025 – FINANCES – Validation de la stratégie d'inclusion numérique « France Numérique Ensemble »

N°07/2025 – RESSOURCES HUMAINES – Mise à jour du tableau des effectifs